Conseil Général
Département du Nord

Présentation du Grand Pays

AVESNOIS

Grand paysages

Entités Poysagères

HAINAUT WALLON		PAYS DE MORMAL		PAYS DES HELPES		FAGNES	
Le Bavaisis	La Sambre industrielle	Le plateau Quercitain	La forêt de Mormal	Le Pays d'Avesnes	La Thiérache	La Fagne de Solre	La Fagne de Trélon

Thèmes

Ecologie de l'Avesnois

La Sambre, une vallée urbaine	Constructions neuves en bocage	Urbanisme en Fagne

Haie, bocage et territoire

Route et Bocage

Sites et Itinérai

Gommegnies	Départemen-tale 962	Le Val Joly
La plaine de la Sambre	La Haie d'Avesnes	De Solre-sur-Sambre à Hirson

Fiches de :

Conseil Général
Département du Nord

Grands Paysages : **le Hainaut Wallon, le Pays de Mormal, le Pays des Helpes, les Fagnes**

Fiche de Grand Pays

L'Avesnois

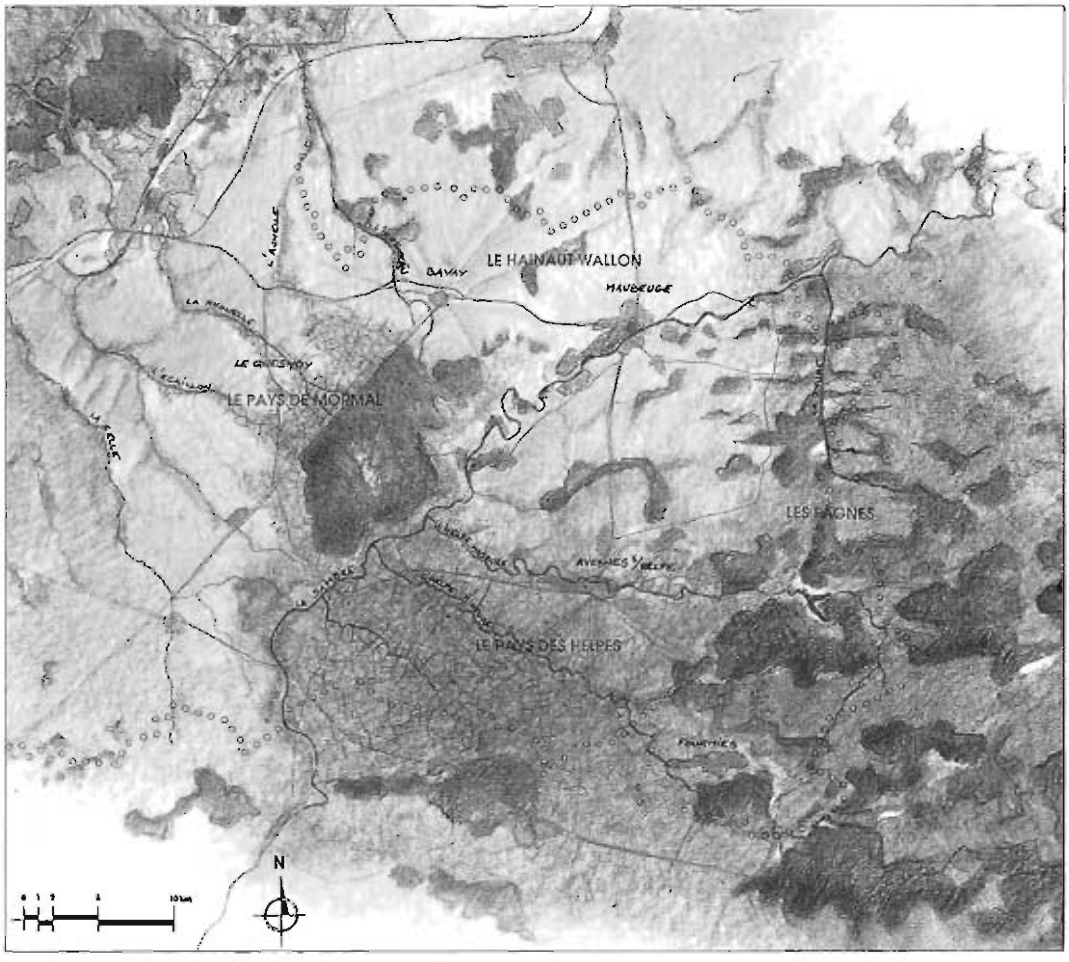

De tous les grands pays du Nord, l'Avesnois est sans doute celui dont les paysages sont les plus valorisés. Vallonnés, parcourus par des rivières au cours libre, couverts de forêts et animés par un bocage aux traits singuliers, les paysages de l'Avesnois tranchent, aux dires habituels, avec l'image d'un Nord mythique : plat, morne et industriel. Pourtant, cette région s'insère pleinement dans une continuité géographique départementale qui se construit entre les Ardennes montagneuses, sylvestres et herbeuses, et les Moëres paldérisées, tramées et labourées...

La vallée de la Sambre, aux paysages urbains et industriels, coupe le pays en diagonale, et assure ici une première limite entre ces deux familles de paysages : sud bocager et nord aux horizons ouverts.

L'Avesnois est un grand pays en pleine mutation. Les transformations de ses paysages, liées à la modernisotion, sont vite vécues comme des atteintes à la principale ressource touristique du département. L'urbanisation autour de villes comme Le Quesnoy ou Bavay fait sentir ses effets ; un impartant programme rautier a été mis en place, et surtout, le bocage recule au profit des labours. Ces évolutions sont pourtant à relativiser : le bocage avesnois s'est installé tardivement - entre 1860 et 1950 - submergeant des paysages plus anciens. Ainsi, le recul des haies rendra à nos regards cette diversité d'horizons, à réinvestir.

Quatre grands paysages composent le grand pays de l'Avesnais : les Fagnes, à l'est ; le pays des Helpes, au sud ; le pays de Mormal, situé autaur de la forêt du même nom ; et le Hainaut Wallan, entre Sambre et frontière.

D'après "Carte de Cassini" - 1815.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le Hainaut Wallon**
Entités Paysagères : **le bavaisis, la Sambre industrielle**

Fiche des Grands Paysages

Le Hainaut Wallon

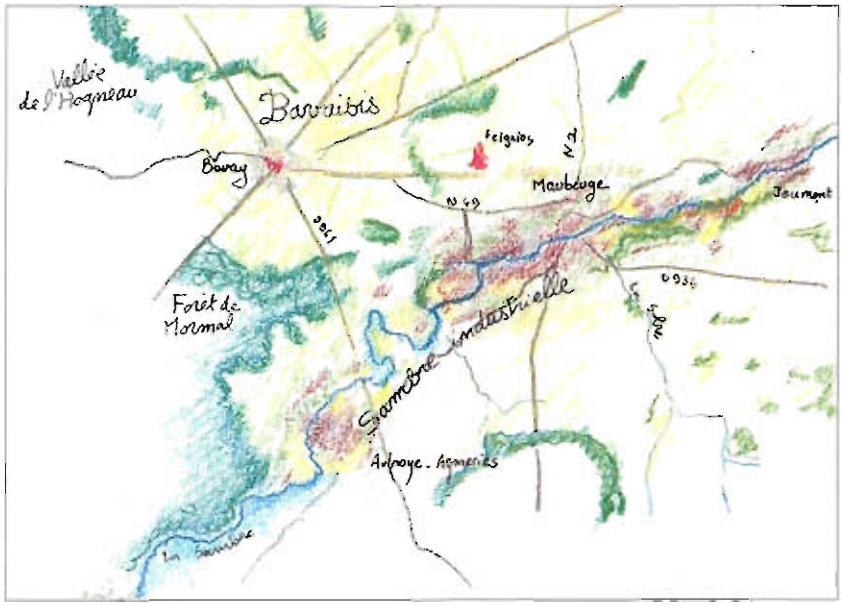

Le Hainaut Wallon est morqué par un grand passé urbain et industriel, lié à l'expansion de Maubeuge et à l'émergence, au XIXème siècle, de la Sambre comme axe de circulation et d'échange des marchandises : poysage de contraste avant tout, où une vallée urbaine très dense est calée entre deux plateaux cultivés. Les facéties du relief engendrent ici un rapport très particulier entre l'immensité des champs, sillonnés par les voies romaines issues de Bavay, et l'étroite bande urbaine qui se coule le long de la Sambre. Il existe un jeu riche de potentialités entre ces deux horizons, l'agricole et l'urboin, se succédant sans transition au tournant d'un méandre, tantôt imbriqués , tantôt juxtaposés.

■ Entité paysagère du Bavaisis.

Le Bavaisis est l'horizon agricole du Hainaut Wallon. Horizon de cultures depuis l'époque romaine, le Bavaisis a été l'un des rares secteurs de l'Avesnois à avoir "résisté" à l'expansion du bocage au XIX ème siècle. On pourrait qualifier ce paysage de "graphique" : sur la pure étendue claire des champs, le tracé rectiligne des voies ramaines, l'horizon noir des bois et le lang étirement de linéaires de haies basse et taillées dessinent autant de lignes, élégantes, précises, gracieuses. La banolisation de ce poysage est hélas bien entamée : la rurbanisation "sauvage" et la défiguration de sites archéologiques de premier ordre, à coups de rocades et de zones d'activités (site de Bavay) se sont associées pour cela à l'évolution de la politique agricole, qui entraîne, de façon particulièrement sensible dans les paysages ouverts, la multiplicotion des jachères, souvent des peupleraies. Peu contrôlé, il semble ainsi que le paysoge du Bavaisis soit appelé à se transformer rodicalement.

■ Entité paysagère de la Sambre industrielle.

La Sambre industrielle est l'horizon urbain du Hainaut Wallon. Du fait de son assise territoriole originale, cette agglomération linéaire est sans doute l'une des plus riches en potentialités paysagères du département. Outre l'attrait des grands paysages industriels, la présence d'une eau au cours complexe, coulant dans une vallée bien marquée ; la proximité de grands bois ; d'espaces de haute valeur écologique et l'implontation dans une région à fort potentiel touristique sont autant d'atouts pour la reconstitution d'un paysage urbain associant ville, nature et industrie, particulièrement nécessaire dans un contexte économique difficile.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grands Paysages : **le pays de Mormal**
Entités Paysagères : **le Hainaut cambrésis, la forêt de Mormal**

Fiche des Grands Paysages

Le pays de Mormal

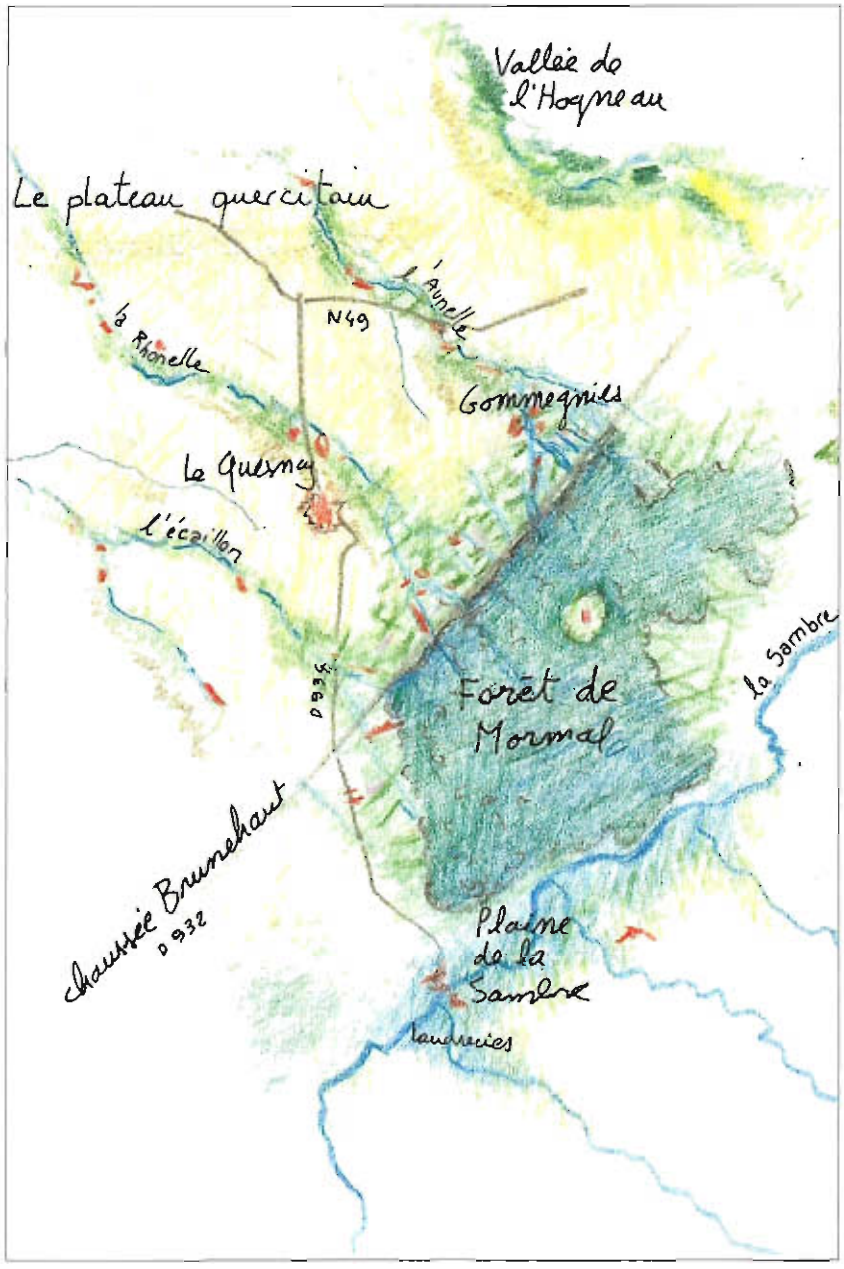

A l'origine de ce grand paysage se trouve le plateau sur lequel s'est installée la forêt de Mormal. Arrêté à l'est par la Sambre, c'est un véritable château d'eau, d'où d'innombrables ruisseaux coulent, alimentant plus au nord-ouest les lits

de l'Aunelle, de l'Hogneau, de l'Ecaillon et de la Rhônelle, rivières aux cours parallèles, orientés sud-est/nord-ouest.

■ Entité paysagère du plateau quercitain

A l'Ouest de l'auréole bocagère de la forêt de Mormal, les vallées parallèles ont entaillé un grand plateau limoneux, qui préfigure le plateau du Cambrésis et du Volenciennois. C'est un paysage d'alternance entre les vallées bocagères, densément peuplées, jardinées par les nouveaux habitants et les plateaux céréaliers, vastes et inhabités dont la logique s'étend au sud-ouest jusqu'à la vallée de la Selle (cf. la fiche du grand pays du Cambrésis - entité paysagère de la vallée de la Selle). Parfois, la vallée (vallée de l'Hogneau) se fait faille, et le promeneur se laisse alors glisser avec délice, au milieu des carrières de marbre et des villages étagés.

Ici, c'est l'absence d'orientations qualitatives dans le développement des petites villes qui menace le paysage. Nauvelles routes et rocades, indifférentes au jeu de l'alternance, déchirent la belle étendue des plateaux et coupent les vallées, tandis que les zones d'activités écrasent la finesse de l'architecture locale sous la pesanteur du bâtiment encombrant et gros mangeur d'espace. Seule une planification mettant en complicité paysage, relief et développements urbains évitera ici la banalisation.

■ Entité paysagère de la forêt de Mormal.

D'une haute valeur écologique et culturelle parce que lo plus vaste et la plus ancienne des forêts du Nord, le massif de Mormal n'est pas un monde clos, un bois sacré, mais bien un pays habité, tant en son centre (clairière de Locquignol) qu'en sa périphérie. Celle-ci constitue un paysage très original. En effet, les hommes, en s'installant en lisière pour défricher la forêt, ont constitué autour d'elle une véritable ceinture bocagère, plus ou moins épaisse, dominée por les vergers. Ceux-ci forment un espace tampon entre la forêt et les plateaux occidentaux, structurés par l'Aunelle, l'Hogneau, l'Ecaillon et la Rhônelle.

Aujourd'hui, le déclin des vergers et une intense rurbanisatian menacent l'équilibre de ce paysage délicat et changeant au rythme des saisons, parfumé par les fleurs de pommiers au printemps, ombragé par les arbres en été, et jaune des feuilles d'automne.

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le pays des Helpes**
Entités Paysagères : **le pays d'Avesnes, la Thiérache**

Fiche des Grands Paysages

Le pays des Helpes

Le pays des Helpes est le grand paysage qui correspond le plus à l'image traditionnelle de l'Avesnois.

Vallonné, mais dépourvu de pente ou d'éminence remarquable qui ferait point de repère, le pays des Helpes est un moutonnement perpétuel. Seules les vallées des deux Helpes parviennent, très localement, à imposer une direction. Le bocage renforce cette impression de moutonnement et donc de risque permanent de perte d'orientation. Les environs de Maroilles constituent le berceau historique de ce bocage. Les alignements de charmes têtards, avec leurs houppiers sphériques, donnent au paysage une plastique très particulière, toute de courbes. Région d'herbages, où le rouge des briques n'est qu'anecdote du fait de l'extrême dispersion de l'habitat, le pays des Helpes est dominé par des verts lumineux.

■ Entité paysagère du pays d'Avesnes.

Entre l'Helpe majeure et la Haie d'Avesnes, le bocage s'est largement dédensifié. Le paysage est plus ouvert, les parcelles offrent un camaïeu de couleurs toute l'année. Le passé urbain et industriel enrichit le paysage de facettes multiples. C'est ici un territoire qui se cherche, après avoir été dominé, pendant cent ans, par l'hégémonie du bocage. Aussi peut-on voir dans cette entité paysagère les retrauvailles d'un paysage avec son contexte territorial : les haies se concentrent dans les vallées, abandonnant les interfluves à présent occupés de grandes parcelles polyculturales. Les paysages de vollées deviennent plus lisibles, de belles perspectives s'ouvrent à nouveau, l'horizon n'est plus fermé systématiquement par les haies. Cette évolution, liée aux modifications des formes d'exploitations agricales, doit être clairement identifiée et optimisée.

■ Entité paysagère de la Thiérache.

Au sud de l'Helpe majeure, la Thiérache pousse jusqu'à la caricoture les caractères du bocage, confus, labyrinthique. C'est un paysage dense et resserré, où les parcelles étroites et presque systématiquement encore encloses de haies, accueillent arbres isolés et vergers. C'est aussi un paysage en mutation. La reconversion du bocage voué à l'élevage en parcelles cultivées implique une restructuration du parcellaire par des remembrements et l'arrachage de haies. C'est pourquoi, depuis quelques années, le bocage fait l'objet d'études qui, après en avoir révélé la haute valeur écologique et patrimoniale, dégagent des critères d'évaluation des haies bocagères. A la lumière de ces critères, un remembrement intelligent pourra être apéré.

- octobre 1993 - **C.A.U.E. du Nord**

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **les Fagnes**
Entités Paysagères : **la Fagne de Solre-le-Chateau, la Fagne de Trélon**

Fiche des Grands Paysages

Les Fagnes

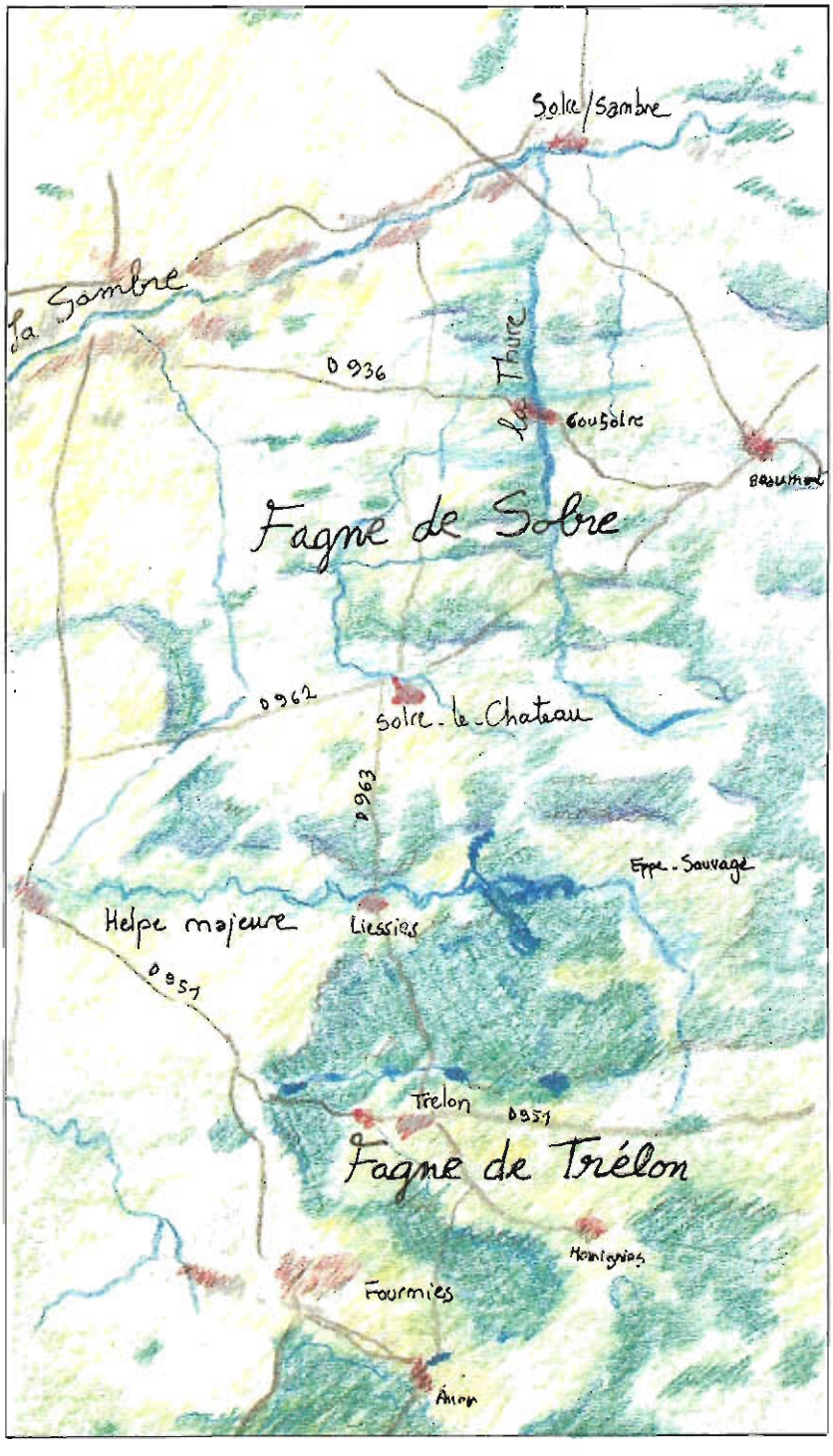

Entités paysagères :

Les paysages des Fagnes, situés sur la façade orientale de l'Avesnois, en butée contre la frontière belge où de grands massifs forestiers les arrêtent, sont parmi les plus marquonts de ce grand pays. Le contexte géographique, particulièrement hostile, a contribué à y forger une identité culturelle et paysagère spécifique. Les sols froids, reposant sur de dures strates de schistes, de calcaires compacts et de marbres, peu propices à la culture, ont présidé à l'émergence de vastes exploitations cherchant dons l'étendue des domaines ce que la qualité de la terre ne pouvait apporter. Le relief, déjà très marqué, et lo fréquence des orages et des fortes précipitations, y ont limité les défrichements, pourtant considérables en Avesnois. Forêts et bois tiennent les sols et morquent portout l'horizon de leurs longues lisières noires. Le mot "Fagne" lui-même désigne le hêtre, Fagus, arbre sylvestre par excellence, qui jodis dominait la région, sous la forme de la latine "fania silva". L'eau s'exprime aussi avec vigueur. Le caurs, souvent torrentueux des Helpes, alimente de grands étangs naturels ou artificiels. Enfin, malgré le développement industriel de Fourmies au siècle dernier, les Fagnes sont restées une contrée rurale, dans laquelle l'homme s'est construit des édifices suffisamment massifs et pesants pour rivaliser avec l'hostilité des éléments.

■ Entité paysagère de la Fagne de Solre-Le-Château.

Au nord, la forêt se désagrège et tend moins à faire masse qu'à se répartir sur tout le territaire, en bandes orientées presqu'invariablement d'est en ouest. Entre ces bandes boisées, plus ou moins larges, s'ouvre une série de "clairières" qui rythme la découverte du paysage. Cette structuration en "passes" accroît la restitution d'un territoire constitué par l'essartage -défrichement forestier, permettant la mise en culture. Cette entité paysagère, plus encore que la suivante semble ne pas avoir changé depuis des décennies...

■ Entité paysagère de la Fagne de Trélon.

Au sud de Liessies et d'Eppe Sauvage, c'est le règne de la forêt. Plus qu'ailleurs, la campagne a des allures de désért, un désert d'une surprenante stabilité, non qu'aucune mutation n'y opère - au cantraire, la déprise agricole se foit cruellement sentir - mais ici, le retour d'une parcelle à la forêt, suite à son abandon, semble entrer dans une logique historique millénaire : celle du jeu de va et vient de la sylve et des champs. L'enjeu est en fait ici essentiellement touristique, puisque, depuis plusieurs années ,les structures d'accueil du public se multiplient : Val Joly, écomusée de Fourmies...

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**

Fiche de thème

Ecologie de l'Avesnois

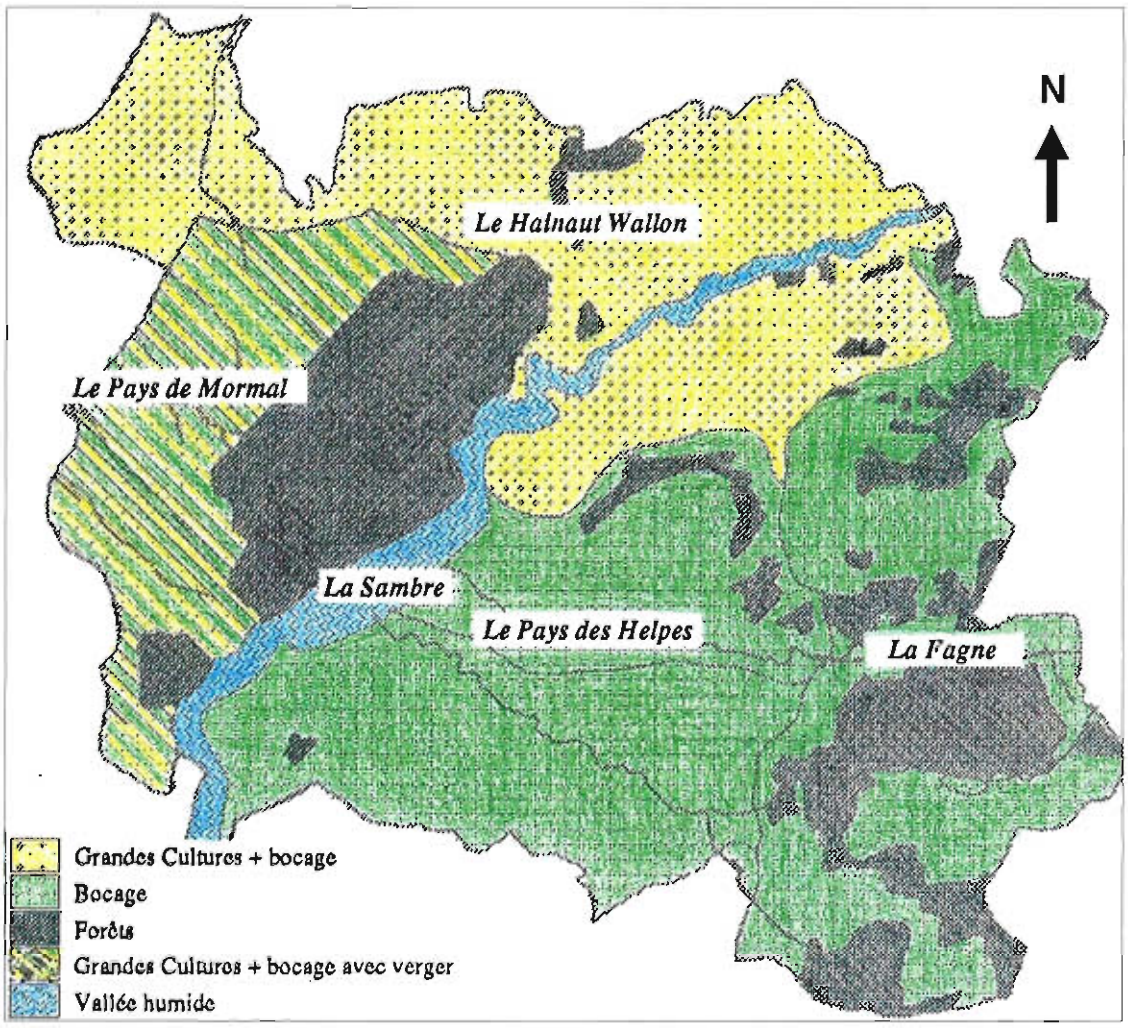

CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES

Pays	Climat	Orographie	Géologie	Sol	Végétation
La Fagne	+ 800 mm	+ 180 m	Schiste et grès	Sol d'altération assez humide	Chêne pédonculé Chêne rouvre Hêtre - Charme
Le Pays des Helpes	700-800 mm	120-180 m	Morne crayeuse	Couche épaisse de limon argilo-sableux	Typiquement bocager
Le Pays de Mormal	700-800 mm	120-180 m	Marne crayeuse	Limon argileux épais sol froid et humide	Chêne- Hêtre Chorme + bocager avec vergers
La Vallée de La Sambre	700-800 mm	135 m en amont 120 m en aval	Marne argileuse	Couche épaisse alluvions argilo-sableuses	Prairies humides Zones marécageuse étongs
Le Hainaut Wallon	700-800 mm	120-180 m	Sable d'Ostricourt et argile sableuse Marne croyeuse	Limon sur sable Limon sur argile	Terrain de culture semi-bocager

L'Avesnois est situé au sud-est du déportement du Nord. D'une exposition nord-ouest, il est coractérisé par une altitude variant entre 100m et 250m. Il se présente sous forme d'un plateau à pente douce entaillé par de multiples vallées porollèles qui descendent rapidement, en direction du nord-ouest, vers l'Escaut à 30-20 m. Perpendiculairement à cette exposition, la Sambre a creusé la vallée maîtresse. Le cours de la Sambre est à 135m en amont et s'abaisse jusqu'à 120m à la frontière Belge. Elle dessine des lacets, dont les versants de rive concave sont souvent raides, tandis que des lobes convexes s'étalent doucement.
Il est intéressant de rappeler que l'Avesnois est compris dans deux sous-bassins versants, celui de la Sambre et celui de l'Escaut.

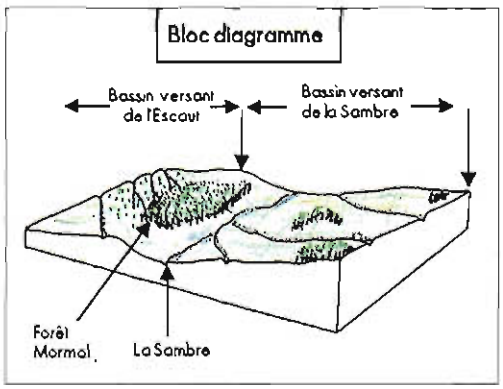

Historique

L'Avesnais étoit à l'origine recouvert par une forêt. Entre le Vème et XIIIème siècles, la forêt régresse lentement devant les hommes. On note alors les premières traces de bocage. Mais il fout attendre la fin du XXème siècle, siècle de l'apogée de l'élevage laitier de la Thiérache, paur voir l'individualisation et la rationalisation maximum de l'occupation de l'espace. Les superficies des prairies étaient alors très diverses et ne tenaient compte que de l'importance du troupeau. Ceci s'est traduit par une dispersion de l'habitat dans les campagnes encore évidente aujourd'hui. Cet habitat épars correspond à un genre de vie et une culture qui caractérisent les habitants du pays bocager.

Pour mieux comprendre le paysage de l'Avesnois, il est intéressant de comprendre les composantes du milieu physique et biologique.

Climat

C'est la région la plus froide du département. A la station de Maroilles, la moyenne annuelle est inférieure à 10°C, juillet étant le mois le plus chaud avec 17°C et janvier le plus froid avec 3°C à Avesnes-sur-Helpe. La température moyenne des mois les plus froids est de 2°C et le mois le plus choud 16°9 (Géhu 1961).
Cette baisse des températures moyennes par rapport au reste du département se traduit notamment au printemps par un retard d'environ 15 jours dans le développement de la végétation.
Les données pluviométriques enregistrées entre 1974 et 1983 donnent une moyenne pour Maubeuge 873mm, Avesnelles 840mm, Fourmies 870mm et Liessies 924mm avec 160 à 170 jours de pluie. Ces pluies sont assez constantes toute l'année atteignant un maximum en automne ou en été. On observe un creux en septembre-octobre
Le nombre de jaurs de gelée est assez élevé, dépassant parfois une centaine de jours par an. Les gelées printanières affectent plus souvent les plaines que les plateaux.
Il est à signaler que les chutes de neiges sont plus nombreuses et persistent plus longtemps qu'ailleurs dans le département. Le nombre de jours de brouillard est deux fois plus impartant que sur la côte - 36 jours à Dunkerque. La direction des vents vorie en fonction des saisons. En été et automne, saisons humides, le vent est de secteur auest, sud-ouest. Il est nord et nord-est en hiver et au printemps.

Géologie

La lecture de la carte géologique révèle une progression depuis la plaine de l'Escaut, recouverte d'une épaisse couche de limon sur un sous-sol perméable, vers un plateau constituant le prolongement occidental des Ardennes couvert de limons argilo-sableux sur un sous-sol marneux imperméable.

Entre la plaine de l'Escaut et la partie ouest de la Sambre, nous trouvons les marnes argileuses, leurs altérations a donné une argile plastique contenant des silex. Ce sous-sol est surmonté d'une couverture de limons argileux très épais.

A l'ouest de la Sambre le nombre des cours d'eau augmente, dénotant un sous-sol et un sol de plus en plus imperméable. Les limons contiennent de plus en plus d'argile et les affleurements de schistes se font plus importants. Le sous-sol est à base de marnes sableuses ou légèrement calcaires.

A l'est d'Avesnes, nous sommes dans les contreforts des Ardennes, les forêts sont très nombreuses, mais de mauvaise qualité à cause de la pauvreté du sol. La couche de limon est moins épaisse, elle se localise sur les hauteurs. Localement, dans les endraits les plus hauts, an trouve des affleurements de sable. Par contre, sur les versants des vallées nous trouvons des schistes gréseux ou du calcaire du carbonifère.

Végétation

L'Avesnois offre une couverture végétale forestière riche en espèces et importante par sa superficie. En effet, dans le Nord-Pas de Calais où la forêt ne couvre que 7 % du territoire, l'Avesnois, avec un boisement de plus de 14 % de la zone est la région la plus boisée du Nord.

On distingue deux grandes zones forestières principales :

- Forêt de Mormal.

Massif forestier de 9130 ha, il est situé à l'ouest de la Sombre. Cette Hêtraie a subi durant les deux guerres diverses agressions qui ont favarisé la remontée de la nappe phréatique. Cette hydromorphie du sol a aidé le développement du tremble et du chêne pédonculé aux dépens du hêtre.

- Massif forestier des Fagnes

C'est une forêt très morcelée, elle est constituée entre autres par le Bois de l'Abbé Val Joly, les forêts de Trélon et de Fourmies. Le massif est situé à l'est d'Avesnes et les essences principales qui le composent sant le chêne, le frêne, hêtre et des reboisements de résineux.

En plus de ces massifs forestiers, l'Avesnois se caractérise aussi par d'importontes zones herbagères, des terres agricoles et des vergers.

Au nord de la ligne Maroilles/Solre-le-Château, la polyculture s'est développée au détriment des prairies. La présence de l'agriculture au dessus de cette ligne est liée au type de sol, en effet le sable sous limon assure un bon drainage.

Au sud de la ligne Glageon/Avesnes/Berlaimont c'est le domaine des prairies, elles correspondent à des sols plus lourds et plus humides.

Coupe géologique : in Atlas du Nord de la France

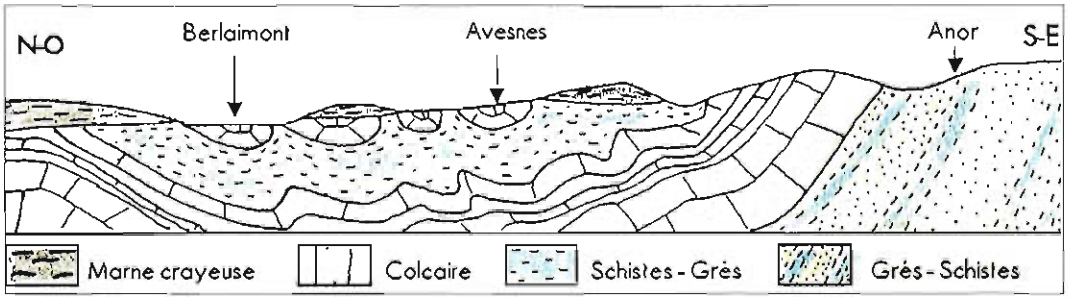

Les vergers sont localisés à l'ouest de la forêt de Mormol où ils sont protégés des vents d'est

Méthodologie

L'Avesnois montre une diversité aussi bien de son milieu physique que biotique. La superposition des différentes cartes thématiques permet de mieux individualiser et comprendre les relations entre la végétation d'une part, la géologie, la climatologie et la topographie d'autre part. La stratification thématique a fait ressortir cinq unités homoécologiques qui sont : La Fagne, Le Hainaut Wallon, Le Poys des Helpes, Les Pays de Mormal, La Vallée de la Sambre.

Bibliographie :

- Delbaere (D) - Emerand (K) - 1993 - Paysoge de l'Avesnois - Ed. E.N.R.
- Duhamel (F) Fosse (D) et oll - 1985 - Etude écalogique et paysagère de la haute vallée de la Solre - U.S.T. - Lille
- E.N.R. 1992 - Avant projet d'avenant à la charte du Parc Naturel Régional du Nord-Pas-de-Calois.
- Flatrès (P) - 1980 - Atlas et géographie de la France moderne - Nord et Picardie - Ed. Flammarion.
- Géhu (JM) - 1979 - Les lisières farestières - Lille 1979 - Colloques phytosociologiques.
- Géhu (JM) - 1988 - Eléments pour une définition paysagère intégrée de la mosaïque des terroirs du Nord de la France - Colloques phytasaciologiques.
- O.R.E.A.M. - Nord - Aménagement d'une régian Urbaine - Le Nord-Pas-de-Calais. 1971
- Carte géologique - 1/320 000 B.R.G.M.
- Carte I.G.N. - 1/250 000
- Carte des potentialités - 1/250 000 - Pr. Géhu
- Carte des Z.N.I.E.F.F. - 1/250 000.
- Météo Nationale : carte des précipitations.

- octobre 1993 - **C.A.U.E. du Nord**

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le Hainaut Wallon**
Entité Paysagère : **la Sambre industrielle**

Fiche de thème

La Sambre, une vallée urbaine

Pour foudroyante qu'elle ait été, l'urbanisation de la Sambre industrielle, au XIXème siècle, ne s'est pas opérée hors de toute logique territoriale. L'expansion de Maubeuge et des communes avoisinantes a glissé le long du canal, sans jamais déborder véritablement sur les plateaux qui l'encadrent. L'installation des infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que la canalisation de la Sambre, ont constitué un réseau de tracés parallèles, longeant les coteaux, entre lesquels le passage de la ville à la campagne a pu s'organiser suivant des logiques claires.

Il résulte globalement de tout cela un paysage urbain d'exception, étonnant par ses contrastes. Par les jeux de la topographie, de longues bandes de prés et de champs soulignent l'horizon dense, violet et pastel, rythmé par les cheminées des usines monumentales. Rarement, un tel concentré de ville a rencontré un tel concentré de géographie : une vallée bien marquée, successivement ample et resserrée, qui sculpte la physionomie un peu surréaliste de ces paysages. La Sambre urbaine peut réaliser le rêve d'une ville à la campagne.

Aspects :

1. La ville est à 50 mètres ! De vastes zones d'agriculture intensive alternent ovec le cadre urbain. Ces poches d'espace ouvert, derniers espaces de l'Avesnois à être régulièrement inondés, semblent défier la ville - à moins que ce ne soit l'inverse.

2. Entre ces deux mondes, un jeu s'opère, d'autant plus que la ville est aussi dense et resserrée que la campagne est voste et ouverte. La densité excessive et surtout la vétusté de nombreuses habitations demeurent les deux grandes questions auxquelles il faut désormais répondre. Ici, la ville est si épaisse qu'on dirait une nappe maçonnée, étendue sur le sol, épousant les contours et les bosses.

3. La monumentalité des sites industriels donne sa superbe au paysage urbain, d'autant plus que, depuis les coteaux agricoles du bassin, de larges vues les mettent en scène.

4. Expression la plus sensible du contexte géographique de la ville, la Sombre est aujourd'hui souvent bordée de sites industriels parfois en friche. Le patrimoine architectural semble souvent impossible à réinvestir, aussi la surface que libèrent ces bâtiments est-elle considérable et engage-telle l'identité spatiale et culturelle de l'ensemble des communes parcourues par la Sambre. Ce canal industriel peut-il devenir une rivière urbaine ?

5. Après avoir fait la grandeur économique de la vallée de la Sambre, l'eau pourrait devenir la base d'une requalification complète de la vallée et contribuer à l'agrément de son cadre de vie.

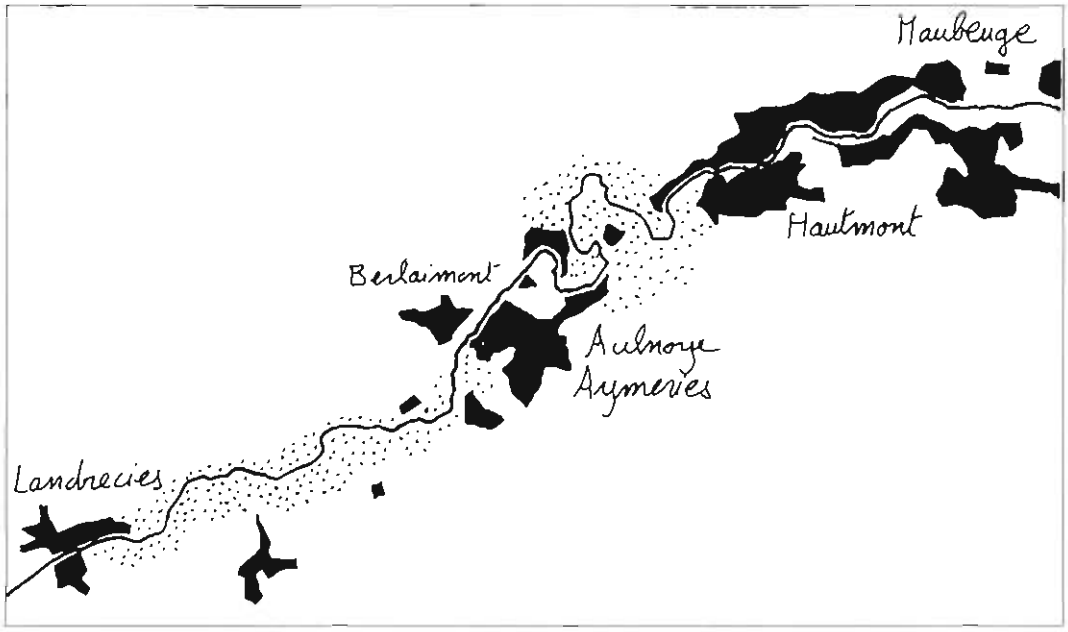

La physionomie de la vallée a été marquée par les logiques de l'industrialisation que l'urbonisme d'oujourd'hui doit comprendre, intégrer et transformer. Lo recherche d'un nauvel équilibre paysager dait être l'expression contemporaine d'une reconquête et d'une valorisotion des paysages.

De Maubeuge à Landrecies, la bande urbanisée se délite progressivement : la Sambre est un axe de transition des espoces urboins fermés aux espaces ruraux ouverts. Ces portions de campagne méritent d'être protégées, d'autant plus qu'un bon nombre correspond à des terrains inondables de grande valeur écologique (cf. fiche de site "Plaine de la Sambre").

L'étroitesse de la bande urbanisée est l'une de ses principales caractéristiques. L'urbonisation sur les ploteoux qui encadrent la vollée serait ici un contresens.

Le réseau de tracés parallèles des voies ferrées et des principales routes pourrait par contre être davantage exploité, pour structurer de nouvelles implantations. Encore faut-il respecter les dispositifs qui, dans ce réseau, assurent le passage de la ville ò la campogne et optimisent la relation sensorielle à la vallée et à son paysage :

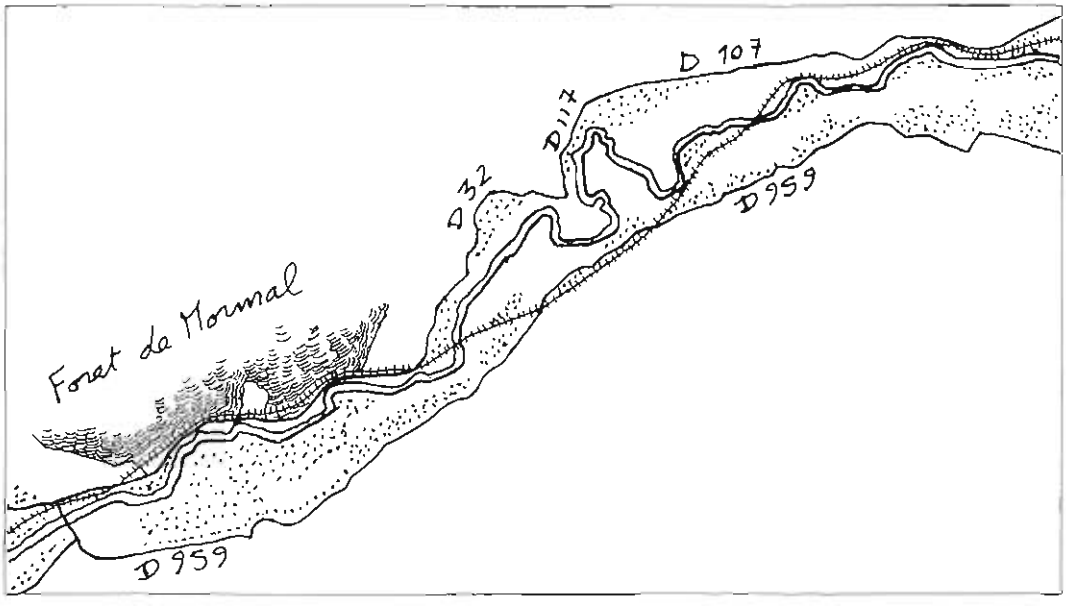

Problématiques (suite) :

Sur les plateaux, en bord de vallée, le sol ondule. L'urbanisation a suivi une orientation relativement constante - alternance de versants ouverts et de versants construits. Il en résulte une perception stratifiée du paysage, où la ville et campagne constituent les horizons de l'un et de l'autre.

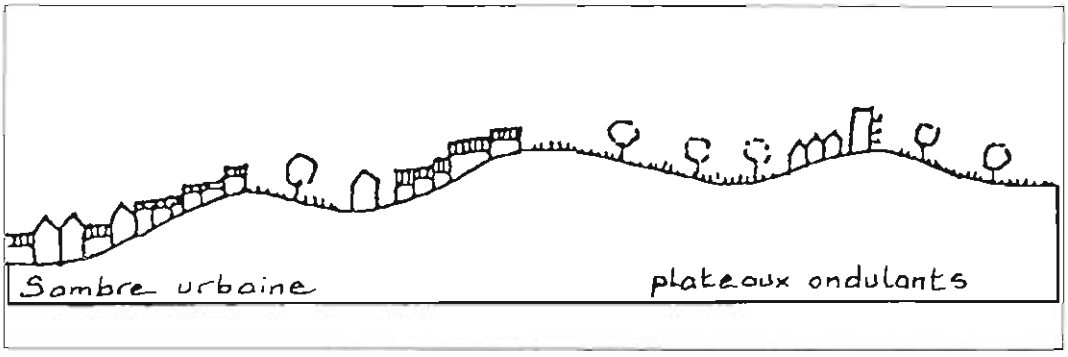

Au cœur des villes, sur les coteaux, du fait de la forte pente, les espaces ouverts sont en situation de belvédère sur la vallée.

Suivant la répartition des volumes face à ces espaces, la vue sur les toits de la ville sera possible (A) ou non (B).

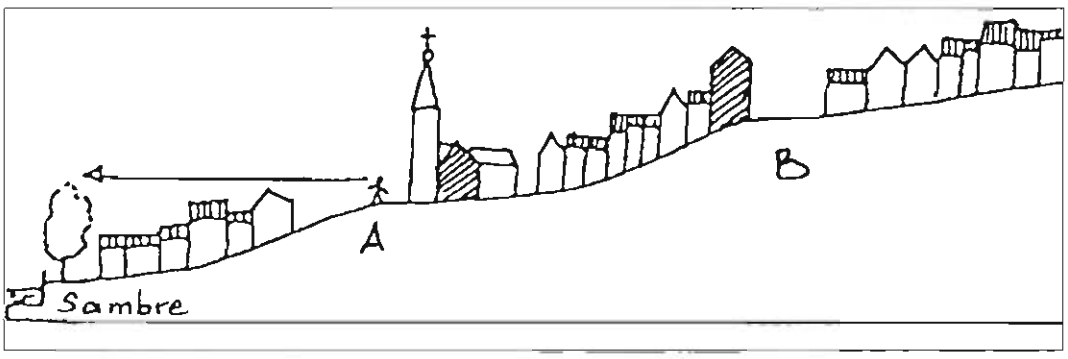

La traversée de la Sambre n'est que rarement valorisée. C'est pourtant l'un des temps forts de la promenade de chacun. Le traitement des voiries traversantes reste indifférent à cet événement, aménageant d'égale façon la rencontre du canal et celle de la voie S.N.C.F. Pourtant, des partis d'aménagement différenciés seraient souhaitables, afin de marquer le plaisir lié à la traversée de l'eau.

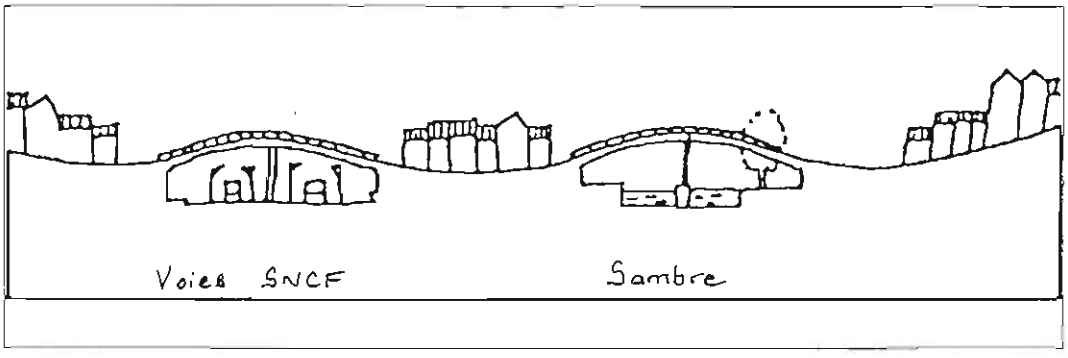

Bibliographie :

- "L'histoire de Maubeuge".
- "L'histoire d'Hautmont".
- Etude F.A.C.V. - Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie : Landrecies, Louvroil.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le pays de Mormal**
Entités Paysagères : **le plateau quercitain, la forêt de Mormal**

Fiche de thème

Constructions neuves en bocage

En Avesnois bocager, l'urbanisation progressive des villages ou rurbanisation est un phénomène ancien déjà, et notamment en périphérie des grandes villes telles que Valenciennes et Maubeuge. Les nouvelles maisons se sont peu à peu installées sur les petites parcelles qui auréolaient les villages de vergers. Ainsi observe-t-on un bocage "rurbain" très particulier, où trame bocagère et trame urbaine s'interpénètrent. Cette forme de synthèse d'un autre art de vivre avec une structure rurale devrait orienter les décisions d'urbanisme qu'il convient aujourd'hui de prendre, au moment où cet heureux état d'équilibre semble près de basculer.

La haie, limite de propriété, qui empêchait naguère la divagation des animaux, est aujourd'hui totalement ou partiellement réappropriée par les nouveaux habitants, qui l'enrichissent d'espèces horticoles. De même, le verger, ici devenu jardin, offre la variété de tons et de textures de ses végétaux d'ornement. Le charme de ces villages tient en partie au mélange d'essences locales - aubépines des haies, pommiers et poiriers des vergers - et d'essences de jardin - arbres au feuillage coloré, conifères... Mais, il s'agit d'un équilibre fragile, qui peut facilement basculer dans l'excès d'ornementation : Is sont délicats ces villages, posés dons des pôtures !

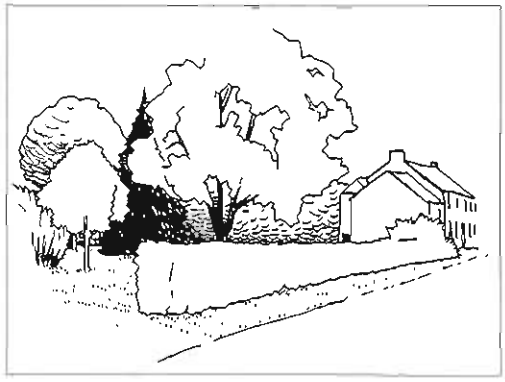

Le bocage urboin est très proche de cette image d'épinal qu'est la maison au village. Il est si simple de transformer une pâture-verger en terrain à bâtir. La haie, les arbres peuvent être directement intégrés au jardin. L'entrée de l'ancienne pâture sera celle de la future maison.

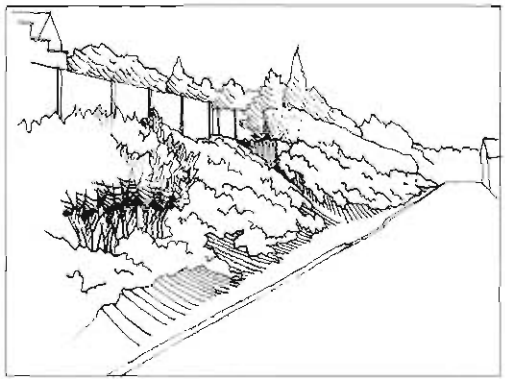

C'est si simple que peu à peu toutes les minuscules parcelles qui hier entouraient le noyau dur du village sont aujourd'hui construites. Si le village s'agrandit encore, il devra le faire sur d'autres parcelles, sans doute plus grandes, peut-être non bocagères.

Le talus hier enherbé est planté maintenant d'arbustes ornementaux. Les vallées bocagères du plateau quercitain prennent ainsi l'aspect d'une "cité jardin". Ces villages de coteaux, où les maisons s'étagent sur les pentes et les routes mordent la terre, ant l'âme bocagère. Denses et minéraux dans leurs cœurs minuscules, ils s'étirent et s'étiolent le long des chemins. Et peu à peu, le bocage ou le labour entre dans la rue. Au gré d'une pâture, le regard va fouiller le laintain. Ces entrées de villages sont donc des lieux du glissement progressif de l'espace agricole à l'espoce habité. Là, le vocabulaire floral du village doit s'estomper, céder la place.

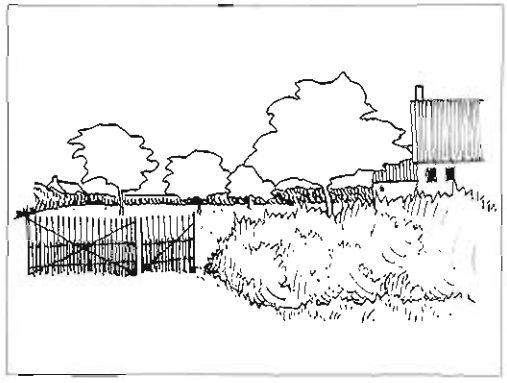

Les effets de la densification :

Certains villages, demeurés très attachants par l'intérêt de leur site - en bardure de la forêt de Mormal notamment - commencent à voir leur espace saturé. La place se faisant rare, c'est la structure villageoise qui est aujourd'hui compromise.

L'exponsion sur les plateaux de l'habitat ou de zones d'activités menace l'équilibre des poysages fondé sur l'alternance vollées bocogères denses/plateoux cultivés vastes.
(cf. fiche thémotique "bocoge et territoire").

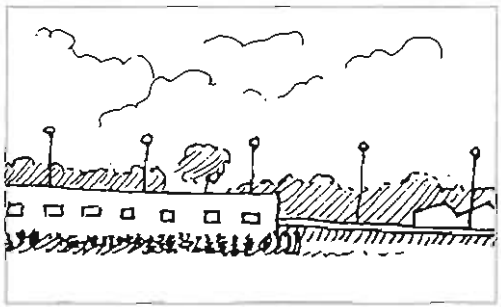

De même, l'implantation des maisons pourrait dovontage respecter l'orientotion traditionnelle de l'habitat, perpendiculaire à la chaussée. Ainsi le pignon sur rue ne fait pas écran, et permet une vue en profondeur, au travers du jardin.

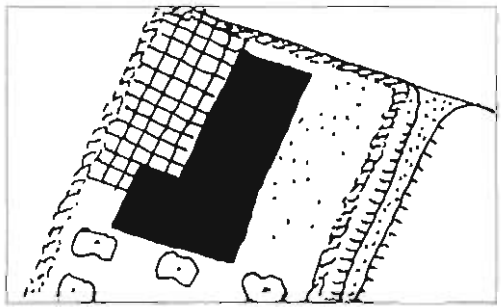

Mais lo densification excessive des rues supprime tout effet de profondeur. Préserver quelques parcelles non construites devient dès lors un enjeu important, et ce, surtout aux entrées de villages, ofin que subsiste le glissement entre les deux univers.

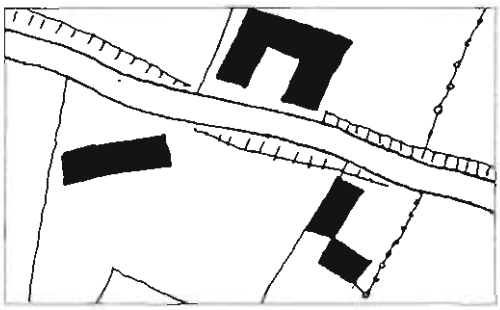

Enfin, lo haie horticole sombre dons la mode du conifère dense, haut et opaque, et perd ses quolités onciennes de transporence - chute des feuilles en hiver, trouées visuelles...- et de résistonce - gel, insectes...

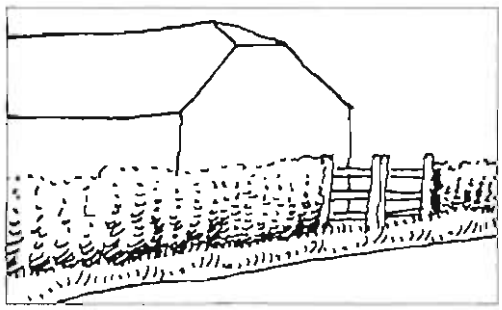

Orientations d'aménagement :

Le Plan d'Occupation des Sols - P.O.S.- est l'outil, si la Commune le souhaite, permettant de contrôler l'urbanisation future. Celui-ci devrait s'attacher à conserver ou village son rapport ou site, à lo géographie. Pour ce faire, trois règles sont à respecter :

- Limiter les constructions sur les ploteoux, ofin que les villoges restent inscrits dans les vallées, surtout si ces constructions se désolidorisent de la partie déjà bâtie du village, ou si elles compromettent par leurs hauteurs la perception du relief.

- Sur les coteoux libres, construire en alignant les nouveoux bâtiments sur les routes parallèles au cours d'eau. Ainsi, une lecture étagée de la topographie sera possible.

- En fond de vallée et sur les coteaux construits qui constituent l'âme du village, implanter les constructions neuves perpendiculairement à la route afin que la vue sur le fond de vallée soit permise.

Dans tous les cas, les hauteurs de bâtiments, ainsi que leurs rapports à la voirie - talus...- devront faire l'objet d'un examen attentif de monière que lo perception d'une vollée habitée soit toujours possible : vue sur le coteau d'en face, lisibilité de la traversée de l'eau, qualité des routes plongeontes ou montantes, présence et richesse du jeu complexe entre le sol et la maison en raison du dénivelé...

Enfin, des mesures de sensibilisation des nouveaux habitants à lo notion de transparence de la haie, et aux essences végétales locales seraient souhaitables.

La loi du 8 Janvier 1993, dite "Loi Poysoge", en proposant le permis de construire paysager, devrait permettre aux municipalités de prendre mieux ces questions en chorge.

POS simplifié :

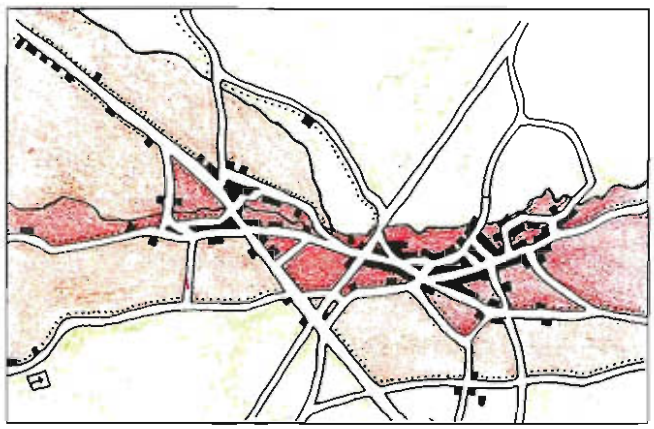

Zone de cœur de village : constructible.

Zone périphérique du village située sur les coteaux : constructibilité possible mais attentive - hauteur des constructions, implantotion por rapport à lo voie, espacement des maisons contrôlé...

Zone agricole : inconstructible.

Voiries importontes, vues possibles de la vollée et des coteaux : conserver des ouvertures.

Bibliographie :

■ Association pour le Développement et l'Aménagement de l'Avesnois - Brochure et opération "Plantons le décor" - Espace Naturel Régional.

■ ADAA - Association pour le Développement et l'Aménagement de l'Avesnois - Etude-inventaire des haies présentant un intérêt patrimonial, écologique et paysager sur la commune de Gommegnies.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **les Fagnes**
Entités Paysagères : **la Fagne de Solre, la Fagne de Trélon**

Fiche de thème

Urbanisme en Fagne

Terre difficile, que les agriculteurs ont dû exploiter sur des surfaces considérables pour en vivre, la Fagne a suscité deux modes d'inscription du bâti dans le paysage. Tandis que de grands domaines fermiers ponctuent le territoire de loin en loin - chaque bâtiment devait pouvoir être perçu depuis ses voisins. Les bourgs sont, pour leur part, d'une extrême compacité.

La quasi-absence de végétation sur rue accentue l'effet de masse, ainsi que les imposantes proportions des édifices. Austère assemblage de volumes gris de calcaire, et bleus de schiste, le bourg ignore la monotonie. Les modénatures complexes des façades, les innombrables détails de construction, les orientations singulières de chaque maison en font un "piège à regard", prisme qui désigne mille directions, accompagne puis arrête, guide puis égare la perspective.

Dresser un catalogue du riche vocabulaire de trottoirs, talus, fossés, passerelles, ponceaux, seuils, clôtures, grilles, escaliers ou plates-bandes que l'on rencontre dans les baurgs de Fagne serait une entreprise de longue haleine. L'individualisme dont témoigne l'organisation bocagère de l'Avesnois se retrouve dans la façon particulière que chaque habitant a eu de signaler son domaine. Les plons d'urbanisme et d'aménogement du cadre de vie daivent tenir compte des multiples détails qui, à travers la poésie des matériaux, font l'agrément de la promenade architecturale.

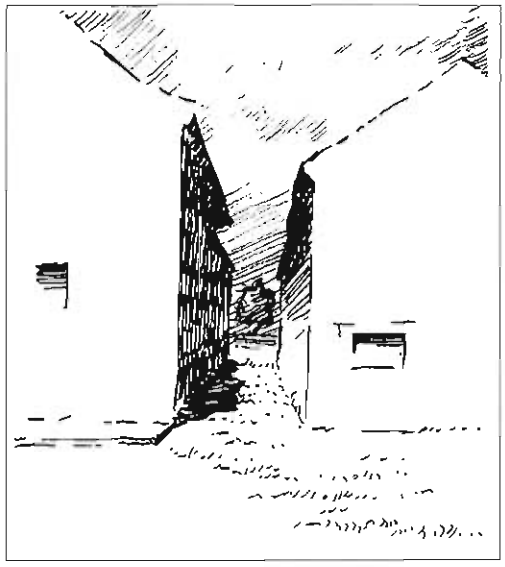

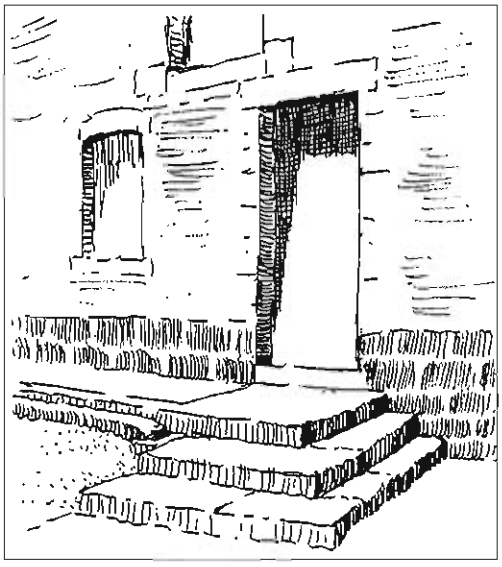

Problématiques :

Tout ce qui cherche à structurer le bourg se heurte ici à la complexité vernaculaire de ce dernier. Ainsi les routes ont bien du mal à se faufiler dans la masse. Hier leur tracé s'accommodait de cette réalité. Aujourd'hui, élargissement et redressement des routes menacent l'équilibre délicat des bourgs de Fagne.

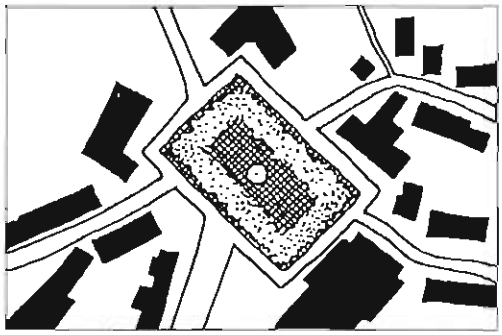

La route ne peut plus se faufiler comme jadis entre les maisons, au prix de virages et de carrefours souvent dangereux. Leur redressement se traduit trop souvent par la destruction ou l'amputation des espaces publics. Le réflexe sécuritaire devrait pourtant pouvoir s'associer à l'aménagement d'espaces publics de qualité.

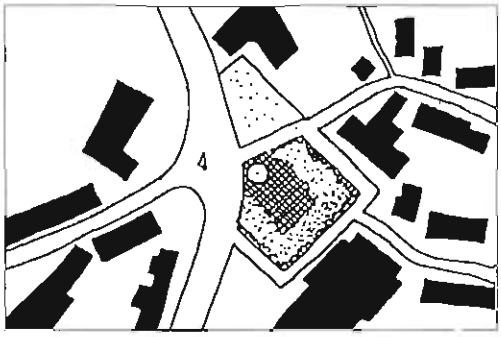

Les usoirs :

La chaussée est encore souvent encadrée par de larges accotements, ou usoirs, au partage complexe. Sur cet espace, animé par les seuils-terrasses, l'un entreposait du matériel, l'autre déposait bûches ou tas de fumier.

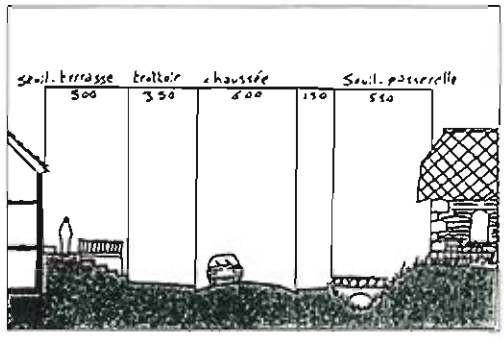

L'élargissement de la chaussée, quond il ne produit pas l'annexion pure et simple de ces espaces de vie et de respiration, produit souvent leur appauvrissement par un stationnement sauvage. Il conviendrait de promouvoir et d'organiser les fonctions qui justifient le maintien de ces espaces - stationnements harmonieux, jardins privatifs, terrasses et porvis, trottoirs et allées cyclistes...

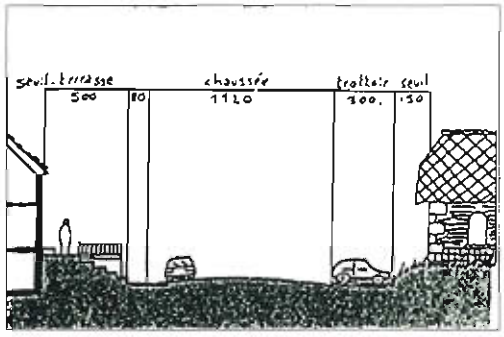

Les matériaux sont ici de forts caractères d'identification. Les projets d'aménagement des espaces publics ne les utilisent hélas que rarement, au bénéfice d'éléments tout à fait étrangers à la composition de ces bourgs, renvoyant à la seule logique d'oxe routier. Trottoirs asphaltés, alignements d'arbres sont à proscrire au profit d'un aménagement du cadre de vie qui sert les usages, et met en œuvre les matériaux locaux.

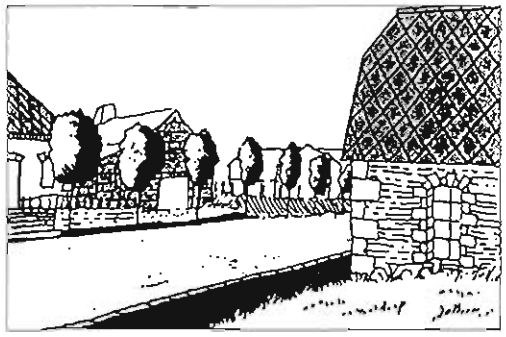

Bibliographie :

■ "Paysages", 1984 - Etude sur les Paysages ruraux du Nord / Pas-de-Colais, Avesnois et Cambrésis.

■ Etudes FACV - Fonds d'Amelioration du Cadre de Vie - pour les communes de Trélon, Ohain, Wignehies, Fourmies, Anor.

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grands Paysages : **le pays de Mormal, les Fagnes, le Pays des Helpes**

Fiche de thème

Haie, bocage, et territoire

Le bocage Avesnois échappe aux définitions. Elégant réseau souple et ample de haies basses taillées, comme les traits d'un dessin géométrique apposé sur la page blanche des prairies immenses, il se fait plus loin noirceur, ombre, denses bandes boisées superposées comme les lames d'un diorama, jusqu'à former dans les horizons un épais lointain forestier. Ainsi le bocage conserve le souvenir des bois et forêts auxquels, souvent, il s'est substitué. D'un extrême à l'autre, mille nuances font la variété de ce bocage trop peu connu, qui ne doit rien à son aîné de l'ouest de la France. Cet espace original est aujourd'hui en mutation, puisque l'agriculture qui l'a porté tend à disparoître.

Aspects :

1. La haie est un écosystème précieux. Sa continuité permet la migration d'une faune fourmillante, tandis que sa stratification assure l'existence d'une flore précieuse. D'autre part la haie fait brise-vent, fixe les sols limoneux, et les assainit.

2. La haie basse est la plus répandue. Issue de l'époque où le bocage s'est développé de façon rapide, c'est une bande arbustive de 1m à 1m50 de hauteur, composée d'aubépine et de charme. Elle est plessée - plessage : technique de "tissage" des branches constituant la haie - et sert à marquer les limites de la propriété. Linéaire, elle dynamise les paysages, en souligne les élancements.

3. La haie arborée est rythmée par un alignement de charmes têtards dont l'élagage fournit du bois de chauffage et de l'ombrage pour les bêtes dans les prés. La forme ramassée du têtard confère au bocage son aspect moutonnant.

4. La bande boisée, composée de hêtres, de frênes et de chênes, plantée volontairement ou issue de l'abandon d'une haie, signale souvent le passage d'un cours d'eau. Lieu de l'ombre épaisse, la bande boisée contraste puissamment avec les prés à l'herbe veloutée.

5. La haie peut être aussi un bois linéaire, véritable "haie territoriale", bande de taillis préservée des grands défrichements au Moyen-Age pour former une ceinture de protection autour des grandes cités - Haie d'Avesnes, Haie de Maubeuge, Haie de Bavay...

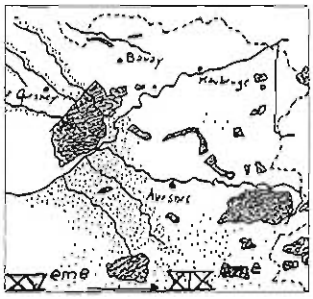

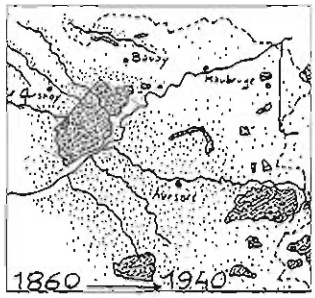

Le bocage recule. Il retrouve, après une hégémonie d'un siècle, la ploce relative qu'il occupait en Avesnois du XVème ou XIXème siècle. Après cent ans d'uniformisation des poysages, l'enjeu est aujourd'hui de recréer une diversité fondée sur les particularités culturelles et géographiques.

Le bocage : un outil de lecture du territoire.

A l'échelle de l'Avesnois, la réorganisation d'un "bocage territorial", sur la base des grands éléments structurant le territoire, favoriserait l'individualisation des grands paysages.

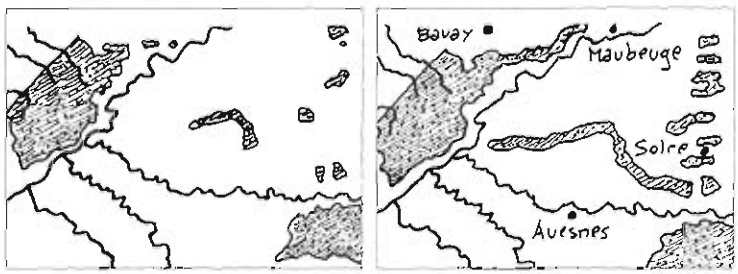

L'étagement des cultures - herbages en vallée, cultures sur plateaux et interfluves - renforce le rôle des vallées comme éléments structurant le paysage. Depuis les plateaux largement ouverts, les vallées verdoyantes forment un horizon bien dessiné.

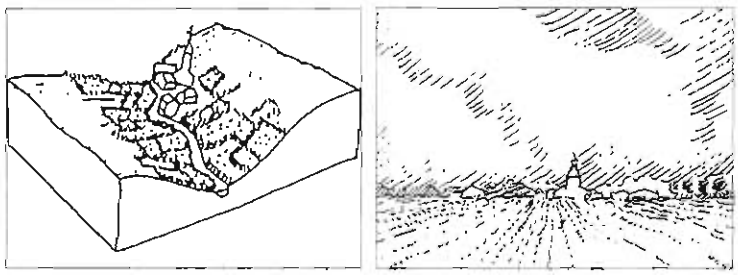

Le bocage, associé aux herbages, trouve davantage de pertinence que les cultures de champs ouverts en lisière des bois - ombre, passoge du gibier... Arbustif, il génère un espace de transition entre bois et parcelles ouvertes, et donne une texture aux lisières.

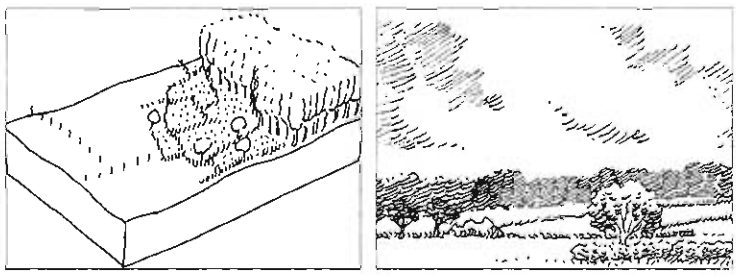

Repenser le bocage :

Dans les opérations de conservation et de replantation de haies, les principaux critères de sélection des linéoires à traiter sont :

- l'ancienneté de la haie,
- la continuité de la haie,
- la valeur écologique de la haie.

La recherche de continuité pourra se baser sur les principales orientations du parcellaire, qui traduit généralement l'inscription du linéaire dans le territaire - courbes de niveau, écoulement des eaux, vent...

D'autre part, la haie arborée semble la plus "viable", c'est-à-dire la plus aisée à conserver et à créer : entretien moindre, production plus importante de bois de chauffage...

Un critère paysager révélerait par ailleurs que le bocage arboré a l'avantage de rendre les effets de la déprise agricole moins sensibles, du fait de l'ambiance sylvestre qu'il engendre noturellement.

Le bocage de haies basses, nécessite un entretien annuel et ne fournit pas de bois de chauffage vroiment rentable.

La haie arborée transforme nettement le paysage. Il y a place, en Avesnois, pour un ou plusieurs nouveaux types de haies : haies plus viables, plus rentables et plus riches tant du point de vue écalagique que du point de vue du paysage.

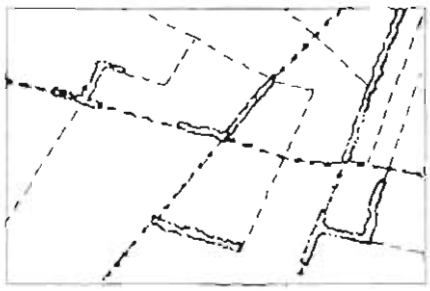

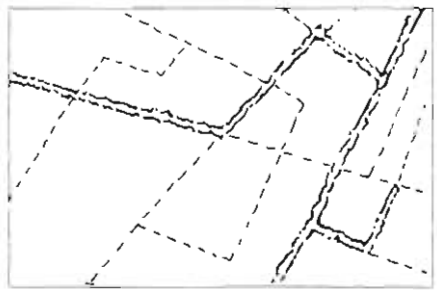

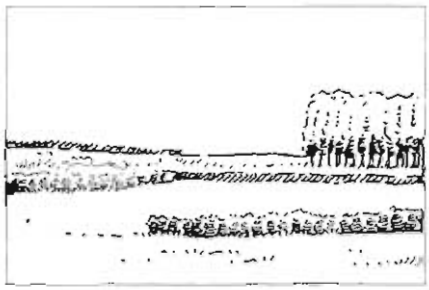

Bibliographie :

■ Denis Delbaere, Katia Emerand - Etude paysagère du futur Parc Naturel Régional de l'Avesnois dans le cadre de l'élaboration de la charte constitutive. Etude réalisée pour l'Espace Naturel Régional.

■ Gérard Sivery - Essai de reconstitution des paysages de la fin du moyen-âge, et autres participations - articles, etc.

■ "Paysages", 1984 - Etude des paysages ruraux du Nord pas-de-Calais, Avesnois et Cambrésis.

■ Annick Delelis - professeur à la faculté de phormacie de Lille II - "Madame bocage", travail réalisé pour la Région Nard-Pas de Calais.

■ Projet de charte constitutive du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grands Paysages : **le pays de Mormal, les Fagnes, le pays des Helpes, le Hainaut Wallon**

Fiche de thème

Route et bocage

Très resserré, l'espace bocager nécessite une mise en scène, opérée depuis des lieux de perception privilégiée. Ces lieux sont naturellement les routes et les chemins. Encore faut-il connaître les modalités par lesquelles le bocage se donne à voir dans toute son ampleur.

La densité bocagère tend, en effet, à encadrer les bords de raute de talus et de haies qui referment complètement l'espace de la route sur lui-même. C'est donc bien la densité du bocage, l'organisation de la maille par rapport à la voie qu'il faut traiter en bord de raute. Ainsi, l'aménagement des routes devient l'un des critères influant sur la planification du paysage.

La route à la rencontre du territoire :

1. Même dans les cas de fermeture de la route sur elle-même, talus et haies parlent de la profondeur du pays, de l'eau accumulée dans les fossés. Cette séquence routière, ennuyeuse sur de langues distances, produit toutefois un type d'espace plaisant en raison de la simplicité de sa composition.

2. Les entrées de champs et de prés permettent d'appréhender en une froction de seconde l'épaisseur du territoire ; elles ouvrent la perspective. Ce sont d'autre part les rares endroits où stationnement automobile et arrêt rapide sont possibles.

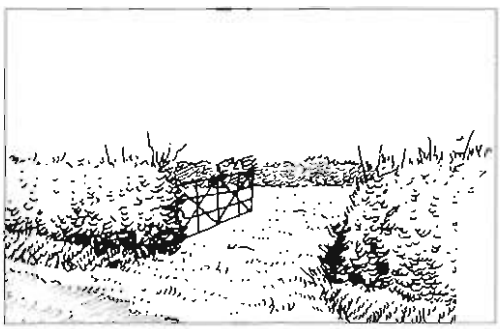

3. En Avesnois, le carrefour triangulaire herbeux, souvent centré sur une chapelle ou un oratoire, est une figure assez constante. Il a l'avantage de ne privilégier aucune direction, et de rendre ainsi la raute moins "unidirectionnelle".

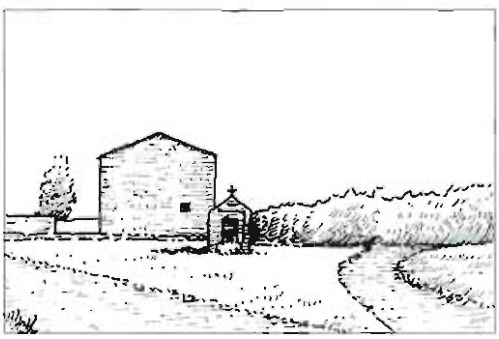

4. La rencontre d'un caurs d'eau, si madeste soit-il, génère un riche vocabulaire architectural : pierrés, citernes, passerelles... Dès lors, la raute devient un livre sur lequel les maindres traits du paysage sont inscrits.

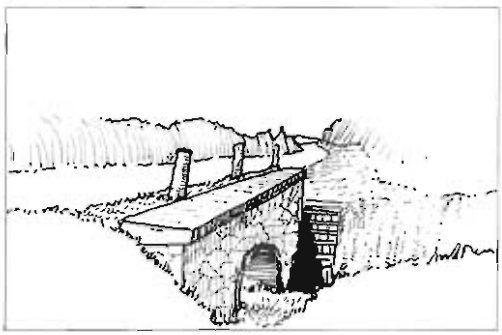

5. La transparence d'un parapet permet la lecture des multiples éléments que rencontre une route : rivière, ruisseau... De laurdes glissières de sécurité n'autorisent plus une perception aussi fine et font passer l'automobiliste à côté de ces invites à la promenade.

Donner à voir le paysage de bocage :

1. Route de plateau : la vue est complètement découverte (B), pour peu qu'aucun élément ne fasse écran au bord de la voie (A). On privilégiera ici les grandes parcelles ouvertes en bordure de route.

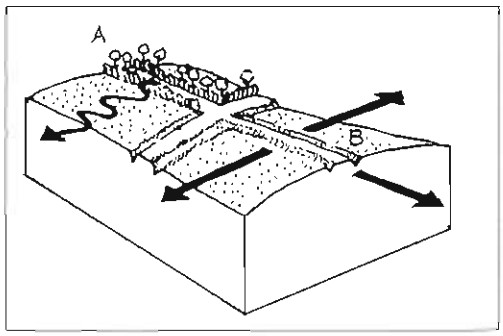

2. Route longeant un coteau : la vue est fermée par le talus sur l'un des deux côtés. Sur le côté orienté vers la vallée, la présence d'une grande parcelle non enclose favorisera la vue (B). Une haie ou une maison haute suffira à empêcher la perception du paysage (A).

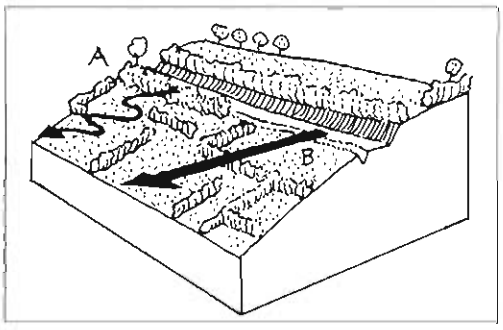

3. Route descendant un coteau : cadré par la perspective de la route, le coteau opposé peut être perçu frontalement (B) à condition que les haies ne soient pas trop touffues ou trop collées à la chaussée (A).

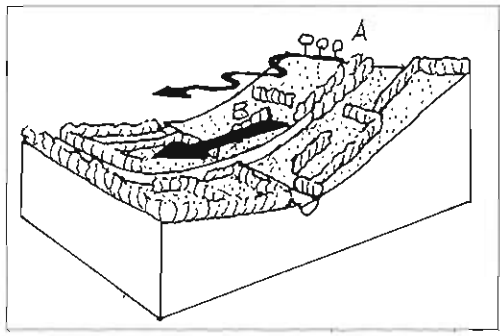

4. Route de fond de vallée : c'est souvent là, au bord de l'eau, que les villages se sont installés. La vue est donc séquentielle et toujours très partielle. On favorisera ici la promenade architecturale en conservant et en mettant en scène les éléments qui bordent et rythment la route (cf. "aspects").

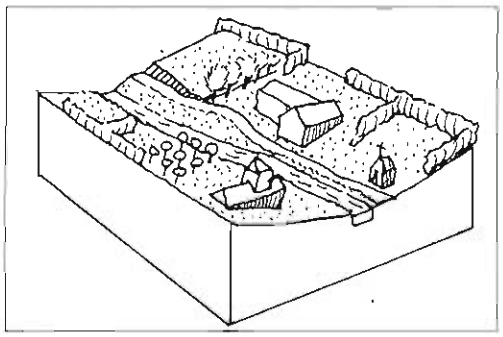

Orientations d'aménagement :

Le traitement d'une route peut engendrer des décisions concernant la nature des éléments qui borderont cette voie. La rencontre de ces décisions fait de l'aménagement routier un véritable projet porté sur le territoire.

100 à 110 m
110 à 120 m
120 à 130 m
130 à 140 m
140 à 150 m

Accotements à soigner : villages.
Ouverture sur les paysages situés au dessus de la route.
Ouverture sur les paysages situés en contrebas - panorama.
Perméabilité visuelle importante : constructibilité limitée.
Fermeture unilatérale de la vue : talus.

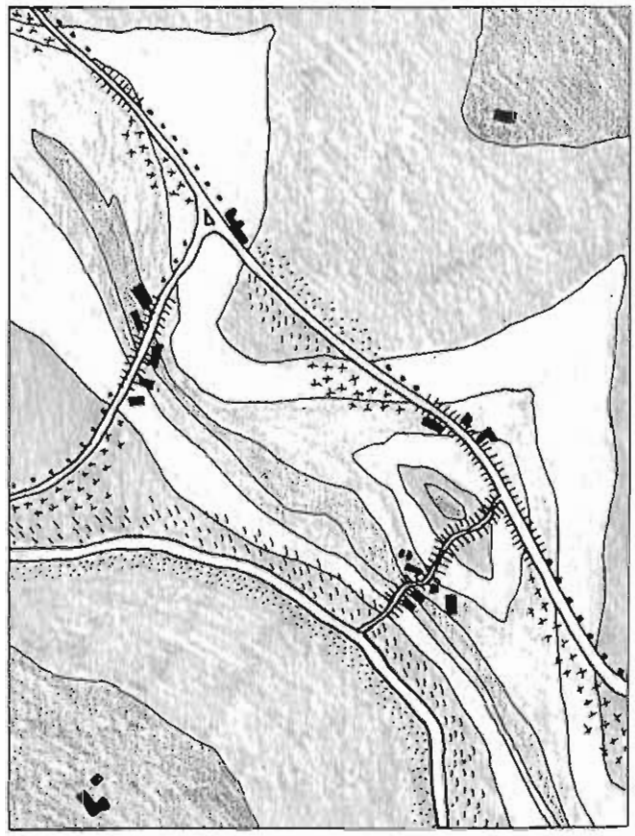

Bibliographie :

■ "Paysages", 1992 - Etude d'intégration au paysage des voies d'accès à la base de loisirs du Val Joly, volet analyse et volet esquisses, étude réalisée pour la DVI - Direction de la Voirie et des Infrastructures, Conseil Général.

■ Isabelle Crinquet - Etude pour une gestion extensive des bermes en Avesnois, ENR - Espace Naturel Régional.

- octobre 1993 - **C.A.U.E. du Nord**

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le pays de Mormal**
Entité Paysagère : **la forêt de Mormal**

Fiche de site
Gommegnies

"côté jardin"

"côté rue"

Le site de Gommegnies est un merveilleux exemple d'adéquation entre un territoire et la façon dont les hommes l'occupent.

Ici, l'eau a forgé le paysage. Issues du plateau sur lequel, à l'est, la forêt de Mormal s'est installée, les eaux s'épandent doucement vers la plaine valenciennoise. Cherchant leur cours, elles ont progressivement ondulé le sol limoneux, y inscrivant une figure de delta inversé, figure triangulaire, où les eaux se concentrent au lieu de se disperser. Au terme d'une course de trois kilomètres, les eaux se regroupent à l'ouest pour former la vallée de l'Aunelle. C'est sur cette confluence de bras d'eau que s'est installé le premier bourg de Gommegnies. Au fur et à mesure de son développement, les constructions ont glissé le long des rues, longeant, en les "canalisant" dans des fossés, les eaux du delta. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble des communes de la façade occidentale de la forêt, mais il trouve ici sa plus entière expression.

Entre les rues, des îlots de vergers, caractéristiques de l'auréole bocagère de la forêt, ont été le lieu d'une arboriculture fruitière qui fut l'une des plus prospères de France dans les années 40.

Ainsi, le village se donne-t-il à lire aisément. Les différents éléments qui le composent s'enchaînent clairement : rues plus ou moins denses dans les espacements desquels transparaissent les vergers, répartis selon un parcellaire rigoureux, lieux magiques au printemps. Cette petite forêt d'arbres bas et alignés préfigure le massif de Mormal et introduit en même temps les cultures céréalières du plateau quercitain.

Intérêts du site :

- peut permettre une compréhension de la formation d'un paysage urbain de qualité, intimement associé à son site,

- offre un cadre idéal pour la relance de l'arboriculture fruitière dans le Nord.

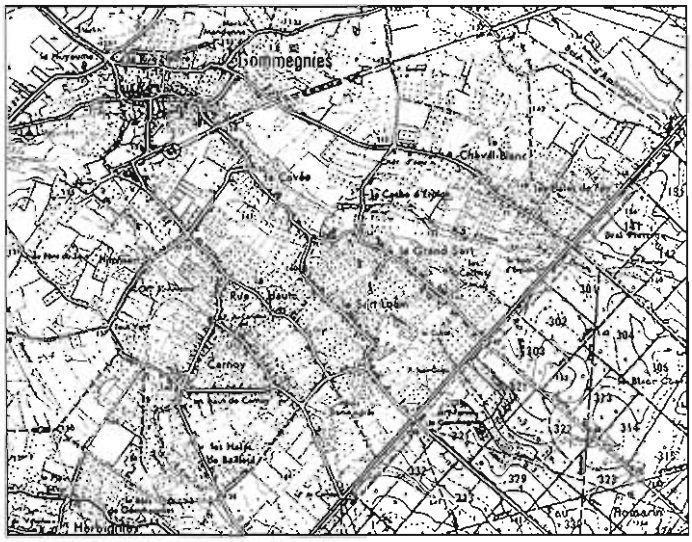

Carte de localisation, d'après IGN 1/100 000

Problématiques :

Axes de mutations

Deux grands axes sont repérables :

- d'abord les mutations de l'arboriculture fruitière. Cette activité étant en recul, les terres qui lui étaient attribuées sont aujourd'hui soit en friche, soit construites. Les villages, hier entrecoupés de vergers, ont donc tendance à ne plus être que de simples villages-rues. D'autre part les vergers nouveaux étant taillés en basses tiges, l'effet "prairie-verger" plantée d'arbres tourmentés disparaît.

- ensuite, la "rurbonisation". Phénomène important dans le Pays de Mormal, celle-ci amène peu à peu à une saturation des rues. Le développement urbain butant aujourd'hui sur la forêt, les nouvelles constructions s'installent dans les vides interstitiels qui assuraient la lecture de la profondeur du site - onciennes pâtures et vergers. Et cela d'autant plus que l'inscription de ces maisons nouvelles par rapport à la voirie est le plus souvent frontal. Ainsi, se créent des écrans bâtis, accompagnés de haies hautes et persistantes qui vailent tout ce qui se trouve ou-delà du premier plan.

Gommegnies

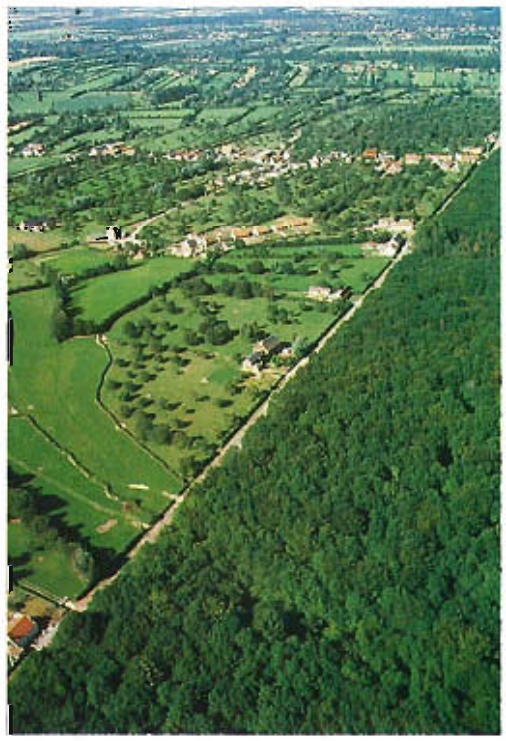

Orientations d'aménagement :

Actions engagées

- création d'un chemin de randonnée passant dans l'axe du bourg,

- actions du Centre Régional de Ressources Génétiques - CRRG -, visant au maintien et au dévelappement des cultivars

- variétés harticoles - fruitiers du Nord/Pas-de-Calais,

- étude de l'Association pour le Dévelappement et l'Aménagement de l'Avesnois - ADAA - pour l'évaluatian de l'intérêt patrimonial, écologique et paysager des linéaires de haies bocogères de l'Avesnois. Gommegnies est l'une des zanes-test.

Actions nouvelles à entreprendre

- aider la réimplantation de l'arboriculture fruitière au Pays de Mormal, et ce, surtout aux abords de la forêt, afin que sait maintenue une strate intermédiaire entre forêt et prés ou champs ouverts. Cette volonté est d'autre part impartante pour l'image culturelle que porte le Pays de Mormal,

- créer pour la commune un "POS paysager" qui permettrait de sensibiliser les habitants à l'architecture et au paysage lacaux et de réglementer le rapport entre vairie, parcelle et canstruction, afin que soient conservées des transparences,

- traiter les voiries et les cours d'eau dans un souci de cohérence, puisque les deux réseoux connaissent la même logique territariale et reprennent les mêmes arientations.

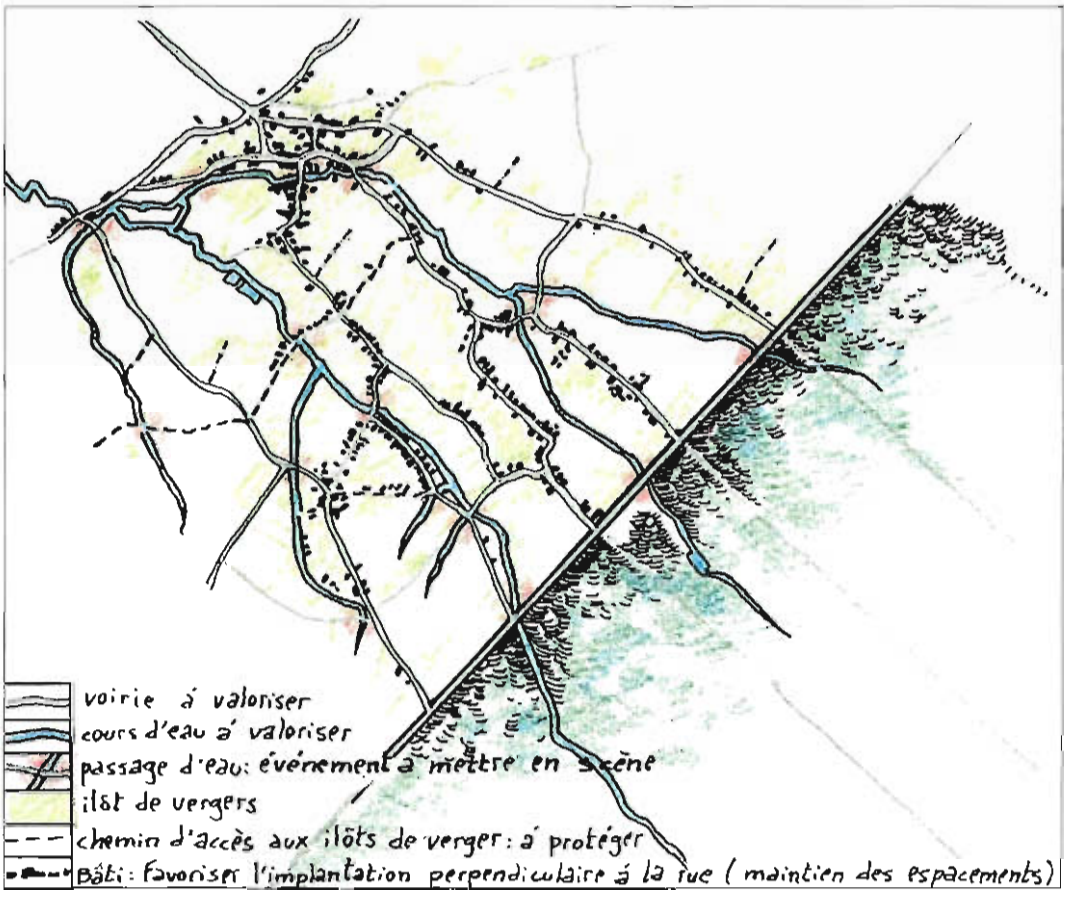

Reconnaissance :

- Commune membre du Syndicat Intercommunal de Tourisme de l'Ouest Avesnois - "Pays de Mormal".
- Commune membre du futur Parc Naturel Régional.

Les partenaires à associer :

- Commune.
- Syndicat Intercommunal de Tourisme de l'Ouest Avesnois.
- Chambre d'Agriculture.
- CRRG - Centre Régional de Ressources Génétiques.
- DDE - Direction Départementale de l'Equipement.

- octobre 1993 - **C.A.U.E. du Nord**

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le pays des Helpes**
Entité Paysagère : **le pays d'Avesnes**

Fiche de site

Départementale 962

La départementale 962 est l'observatoire privilégié d'une grande vallée bocagère, celle de l'Helpe Majeure. Entre Maroilles et Avesnes, la route sépare les bassins versants des deux Helpes. Elle chevauche les monts et les voux perpendiculoires à ces deux vallées. La succession rigoureuse des larges panoramas sur les coteaux herbeux en vis à vis et des vues plus resserrées et rasantes sur les interfluves labourés confirment la quolité de "Grand Ordonnateur" de ce linéaire.

La largeur et l'impeccable rectitude de la voie accroissent cet effet, et confèrent à la route une monumentalité qui tranche violemment avec le paysage observé, paysage "pointilliste" s'il en est, fait de lignes vibrantes et de camaïeux de couleurs tendres.

Intérêts du site :

- permet d'observer l'étagement des cultures, l'évolution de la maille bocagère de la Sambre à Avesnes.
- offre de larges vues, très rares en Avesnois.
- constitue donc une pièce maîtresse de la "vitrine-paysage" du Département.

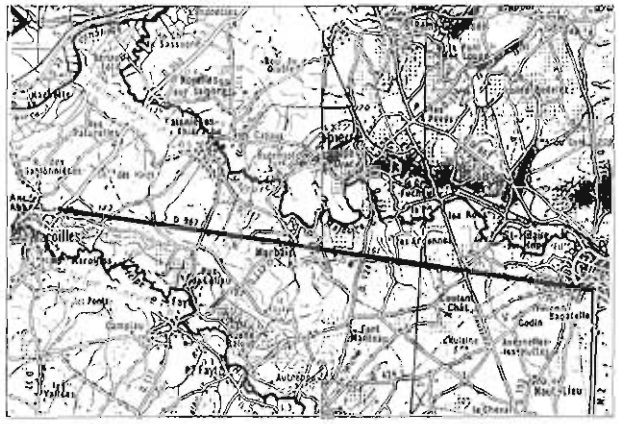

Carte de localisation, d'après IGN 1/100 000

Problématiques

Axes de mutations

Le réoménagement récent de la route n'a pas tenu compte de son rôle d'observatoire. La tendance o été au renforcement de la monumentalité par la réalisation de talus gigantesques et de bermes - espaces situés en bordure de chaussée - trop larges et tondues trop courtes, ce qui abstrait complètement la route des paysages traversés.

Toute intimité entre la route et son paysage a disparu. L'emploi de végétaux exogènes dans le but de masquer les talus ou de rétablir un semblant de haie, sans répartir cet écran en fonction des passibilités de vues a achevé de banaliser la route (cf fiche de thème "Route et bocage").

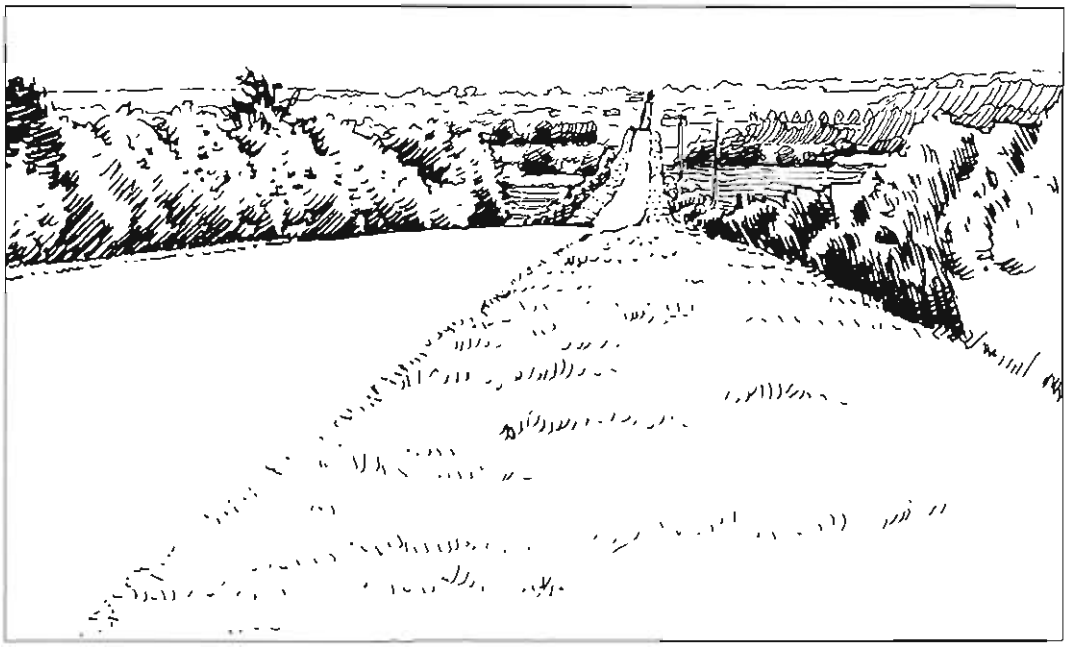

Action engagée

Etude pour une gestion extensive des bermes en Avesnois, Isabelle Crinquet, Espace naturel Régional.

Actions nouvelles à entreprendre

Vouloir faire jouer à la départementale 962 son rôle d'observatoire du paysage, c'est repenser son aménagement de façon séquentielle. Cela nécessite une étude fine du parcours pour adapter les aménagements de bords de route ou paysage traversé et à ce qu'on souhaite en montrer.

Plus glabalement, c'est l'accroche même de la chaussée ou territoire qui doit faire l'objet d'un projet d'ensemble. Comment gérer le passage de l'espace routier proprement dit, dont on a dit la monumentalité, ou paysage lui-même, qui est à l'inverse subtil et changeant ?

La qualification des bermes et des accotements peut rétablir une harmonie entre ces deux univers interdépendants (cf. fiche "Raute et bocage").

Entre la raute et le paysage, il s'agira de jouer sur des éléments simples et permonents, associés à la monumentalité de la voie - alignements, bermes,etc. - et d'en faire varier la hauteur et la densité en fonctian du rythme des ouvertures et des fermetures.

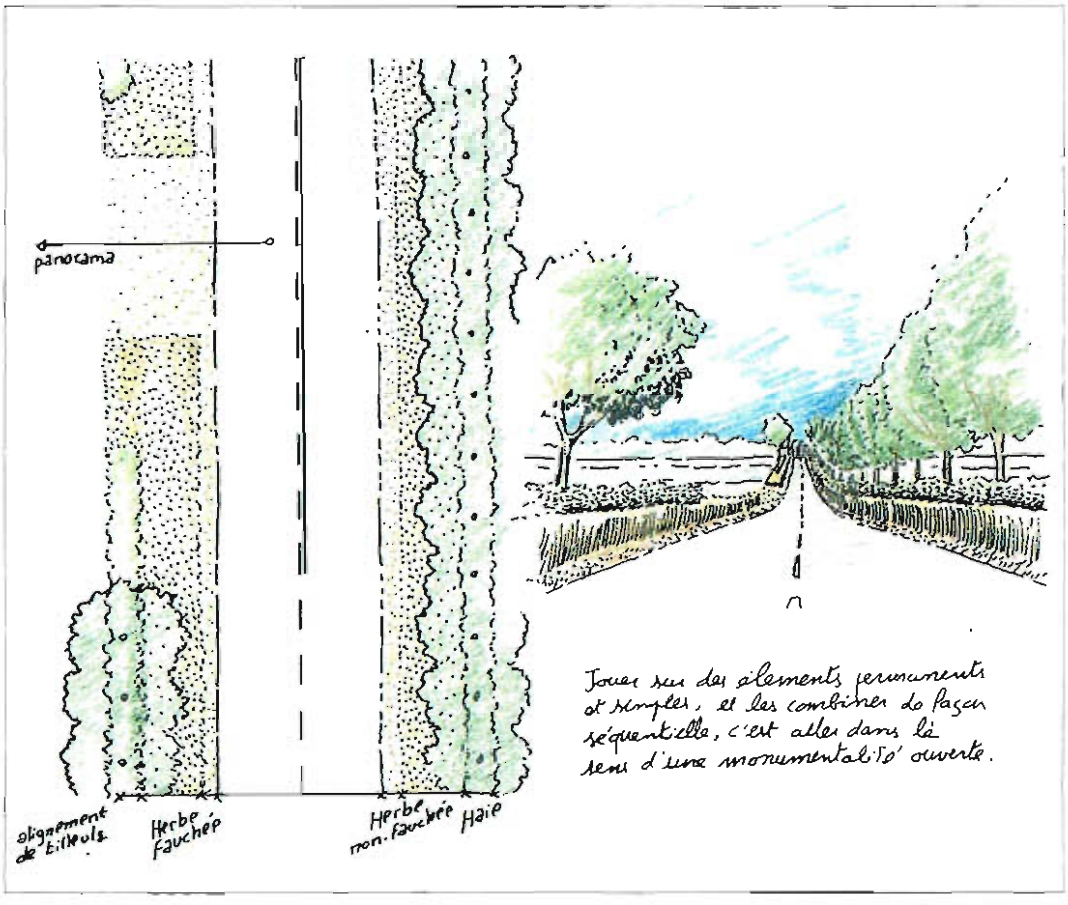

Reconnaissance :

- Projet de Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Les partenaires à associer :

- Communes
- DVI - Direction de la Voirie et des Infrastructures.
- DDE - Direction Départementale de l'Equipement.
- ENR - Espace Naturel Régional.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **Fagnes**
Entité Paysagère : **Fagne de Trélon**

Fiche de site

Le Val Joly

Le Val Joly est une vaste retenue d'eou opérée sur la vallée de l'Helpe majeure. Enclavé dons la Forêt de Trélon et cerné par de fortes pentes, le site est complètement refermé sur lui-même.

Le Val Joly exprime, par ses dimensions, les principaux caractères du paysage de la Fagne de Trélon, en les amplifiant : étang vaste, forêt à perte de vue... C'est un désert por vocation - l'occupation initiale du site s'étant toujours réduite à la présence d'une seule ferme -, mais un désert auquel on a attribué une fonction touristique impliquant une forte fréquentation du public.

Aujourd'hui, ce site est l'une des pièces maîtresses du dispositif touristique du Département et des pays olentour. Centre d'accueil, lieux d'animatian, base nautique, camping et restaurants s'y sont installés au coup par coup, suscitant une impression d'artifice. Ainsi, le spectacle de l'englautissement du fond de vallée perd progressivement de sa grandeur.

Intérêts du site :

- permet une lecture forte de l'encaissement des vallées dans ces paysages où s'achèvent les Ardennes,

- doit constituer un formidable parc arienté sur la rencontre des eaux et de la forêt, ce qui passe por un traitement des berges plus inspiré.

- doit rayonner sur le développement des communes d'alentour et s'ouvrir sur elles.

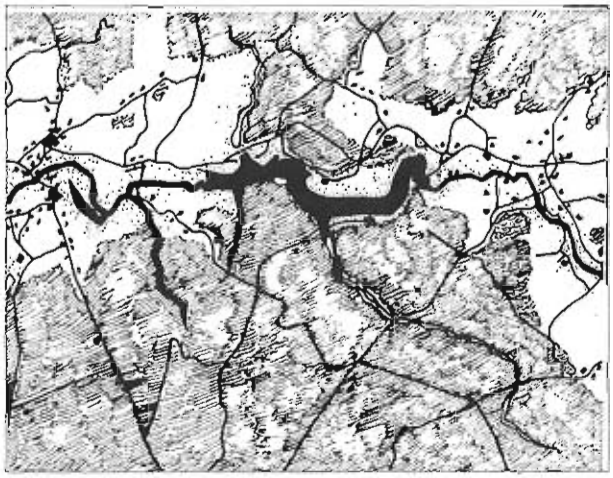

Carte de localisation, d'après IGN 1/100 000

Problématiques :

Axes de mutations

Les équipements touristiques, dont lo programmation continue, se sont implantés sans tenir campte des caractères du site. Le monque de concentration entraîne une gestion difficile et compliquée des circulatians et des dessertes qui, en surnambre, "lacèrent" l'étendue. Lo verte prairie avesnoise fait alors place à une triste pelouse piétinée.

Les bourgs avoisinants ne profitent sons doute pos assez de l'affluence dont bénéficie le Val Joly. La politique récente de développement de l'équipement - nouvelles activités, hébergement...- risque, ò cet égard, de renforcer le phénomène.

Actions engagées

- étude commandée par la DVI - Direction de la Voirie et des Infrastructures - à l'agence "Paysages" sur le traitement des voies d'accès ou Val Joly - 1992. Propositions concrètes pour une meilleure incitation à la découverte de l'ensemble de la vallée de l'Helpe majeure depuis ces voiries.

- projet d'acquisition par le Conseil Général du bois de Nostrimont, et projet d'amélioration des circuits de randannée et des accès aux berges.

- mise à l'étude d'une station de tourisme rural intégrée, avec hébergement, animations autour des légendes locales, base de loisirs et présentation des produits du terroir.

Actions nouvelles à entreprendre

- aménager les voies d'accès - D. 133, 963, 83, 80, 119 -, de façon à orgoniser la mise en scène du site.

- résorber et retraiter les circulations et dessertes : parkings, dessertes piétonnes, espaces verts.

- planifier les implantations pour empêcher la dissémination et favoriser la reconstitution d'un "domaine" unique, en s'inspirant par exemple de la concentration des grandes fermes de la Fagne. Des lieux seraient ainsi dégagés, où le silence pourrait s'imposer.

- recréer des lectures en séquences : c'est-à-dire favoriser des temps distincts de découverte : élorgissement du cours d'eau, espaces "nature", espaces aménagés, borroge...

- tracer les itinéraires de randonnée en lignes d'échappée vers les communes avoisinantes. Cambinés au traitement séquentiel du site, ils marqueraient sa forme étirée, et jaueraient avec elle.

L'objectif est de réinscrire le Val Joly dans la continuité de l'Helpe majeure, afin que le bassin de retenue et ses olentours se comprennent comme appartenant à une géogrophie.

Continuité de l'Helpe à marquer. Traitement des berges.
Principale route d'accès. Axe de découverte de la vallée.
Chemin de randonnée à créer. "sentier de l'Helpe".
Site à valoriser.
Site à planifier dons sa globalité.
Parking à réaménager.
Boisement éventuel.

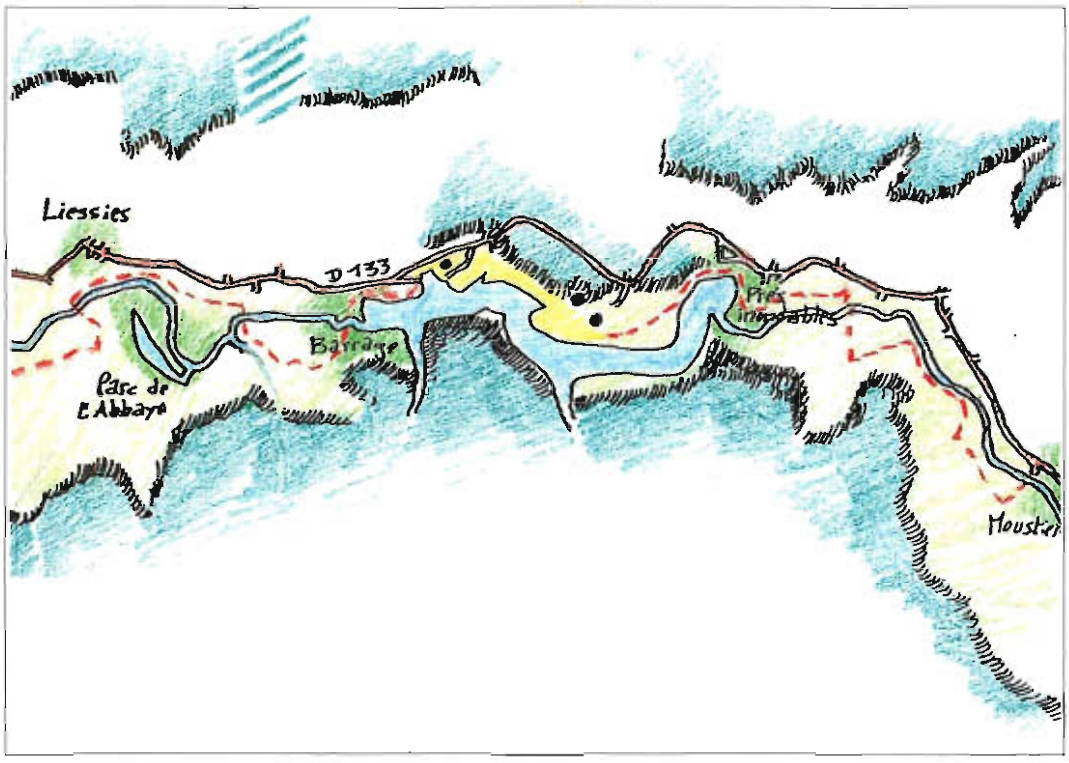

Reconnaissance :

- ZNIEFF n° 76-18 - milieu aquatique-, n° 76-13 et 76.- milieu forestier.
- Territoire du futur Parc Naturel Régional de l'Avesnois.
- Parc départemental, zone de préemption du Conseil Général du Nord.

Bibliographie :

- DVI - Direction de la Voirie et des Infrastructures.
- DDE - Direction Départementale de l'Equipement.
- Equipe gestionnaire de la base de loisirs.
- Communes.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord

l'Avesnois - Fagnes - Fagne de Trélon - Le Vol Joly

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le pays de Mormal**
Entité Paysagère : **la forêt de Mormal**

Fiche de site

La plaine de la Sambre

La vallée de la Sambre, aux coteaux plus ou moins morqués, s'élargit en aval de Landrecies en une petite plaine. En effet, les deux Helpes - majeure et mineure - rejoignent ici la Sambre. Ces rivières non canalisées, aux crues fréquentes, ont charrié sur la rive droite du fleuve des alluvions nombreuses.

Plaine humide, où l'eau semble toujours présente, démultipliée por les canoux d'assèchement, les étangs, l'eau stagnante des pâtures, les herbes hydrophiles...

Ploine à la végétotion arborée rare, aux parcelles clôturées de piquets de bois...

Plaine là où partout ailleurs le relief est tumulte.

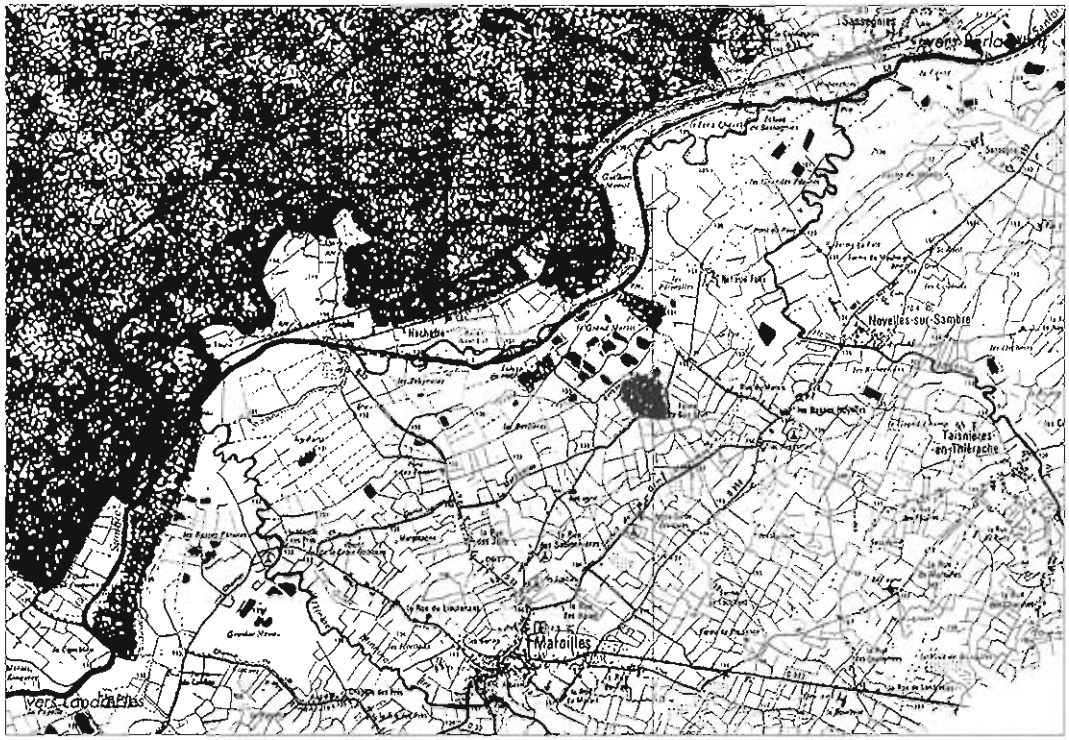

Carte de localisation, d'après IGN 1/100 000

Intérêts du site :

La plaine de la Sambre est un espace très spécifique de l'entité paysagère de la forêt de Mormal, et au delà de l'Avesnois. Le relief d'abord, qui s'aplanit, contraste avec les vallées du nord-est et les vallonnements du sud-ouest. Mais également l'accupation des sals qui, bien que prairiale encore majoritairement, présente des clôtures de piquets et de barbelés. La végétatian enfin est très spécifique à ce milieu humide.

Cette plaine est arrêtée au nard-est par le coteau de la Sambre, où commence la forêt de Mormal. Tandis qu'en amant et en aval s'étendent les villes de Landrecies, Berlaimont et Aulnoye-Aymeries. Il s'agit danc d'une oasis de nature humide, d'une gronde richesse écologique tout à fait singulière en Avesnois.

En outre, cette plaine assure le passage entre le Pays de Mormal et le Pays des deux Helpes.

Axes de mutations :

Lo ploine connoît aujourd'hui deux phénomènes majeurs capables de transformer durablement sa physionomie et son équilibre écologique.

- d'abord, l'agriculture. Les prairies et les labours de la plaine semblent peu à peu céder du terrain aux peupleraies et aux frênaies. Ainsi la plaine se boise, et perd de ses qualités de respiratian dans les paysages avesnois. L'espace ouvert se transforme en espace enclos.

- ensuite, les loisirs. Sambre, canaux et étangs sont depuis longtemps des lieux de pêche et de chasse. Aujourd'hui de nouveaux étangs se creusent, des caravanes sant pasées sur des porcelles agricoles, et les campings deviennent nombreux.

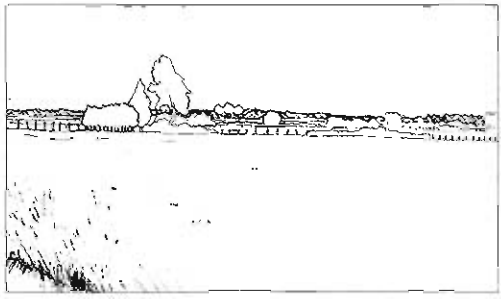

Un des corollaires de cet intérêt pour la plaine est l'arrivée d'une végétation nouvelle, haute, persistante, permettant de protéger des regards étangs et caravanes. Ainsi, alors même que l'occupation des sols se complexifie avec l'arrivée de secteurs d'activités qui prennent pied dans la plaine, l'espace tend à se banaliser : espèces végétales de jardin, campings sans volonté d'inscription dans un milieu...
La plaine perd dès lors sa présence végétale spécifique, son ouverture, sa salitude.

Orientations d'aménagement :

La "petite" plaine de la Sambre, grâce à son statut de ZNIEFF, peut mobiliser les énergies afin que sait protégée sa spécificité. Paur ce faire, plusieurs axes d'action s'imposent :

- aider les agriculteurs, afin que leurs terres ne se couvrent pas de peupliers. Ceci s'inscrit d'ailleurs dans les préoccupations de la Cammune de Maroilles, afin que san fromage soit associé à un terrair agricale herbager.

- limiter le creusement des étangs. Il est cependant légalement difficile d'interdire à un propriétaire de creuser un étang sur son terrain. En effet, le cadre législatif ne couvre pas taus les types de creusement d'étangs. Une telle orientation nécessite donc la sensibilisation de la population et l'inscription d'un certain nombre d'exigences dans le cahier des charges d'une charte intercommunale. La nécessité de retrouver des eaux de qualité peut sautenir cette valanté, puisque les étangs mettent au jour des eaux qui sont en cantact avec la nappe phréatique.

- limiter la "cabanisation". Campings, caravanes isolées, cabanons se dispersent dans la plaine. Ce phénamène, en se généralisant, pose des questions de privatisatian et de mitage progressifs de l'espace, mais également de déchets - rejets d'eaux vannes, paubelles... Il serait regrettable que la plaine de lo Sambre subisse les mêmes dammages que la vallée de la Sensée.

- sensibiliser les propriétaires oux végétaux employés pour clôturer les parcelles, tenir les talus issus du creusement des étangs, etc., en sachant que le petit bosquet de feuillus ou l'arbre isolé relève davantage du vocabulaire de la plaine que l'alignement de conifères.

Principes d'aménagement :

Le caractère majeur de cette petite plaine tenant à ses qualités d'espace ouvert, les aménagements futurs devront s'attacher à respecter cette respiration.

Dans la plaine même, constructions et boisements seront interdits - réglementation des boisements interdisant la populiculture au bénéfice de l'agriculture d'élevage, interdiction de construire. Une sensibilisation des propriétaires aura pour objectif de limiter les plantations ligneuses de haut jet, surtout sous forme d'alignement. Enfin, dans le cadre d'une structure intercommunale, un cahier des charges pour la création des étangs pourra être établi, limitant par exemple la hauteur des remblais à 1,5 mètres, préconisant la végétalisation basse des levées de terre ou plus efficacement obligeant à l'évacuation des terres de déblais...

Sur la rive gauche de la Sambre, en bordure de la forêt de Mormal, les plantations de peupliers pourront se développer librement.

En revanche, le haut du coteau de la rive droite pourra accueillir campings et cabanons.

A ce sujet, il est possible de consulter l'étude de Patrice Lys : "Inventaire hiérarchisé des zones humides de l'Avesnois", Espace Naturel Régional, été 93.

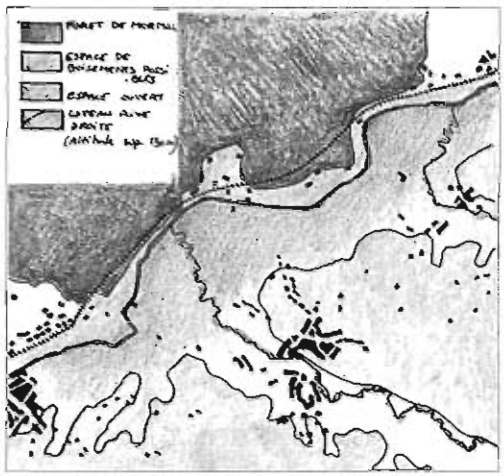

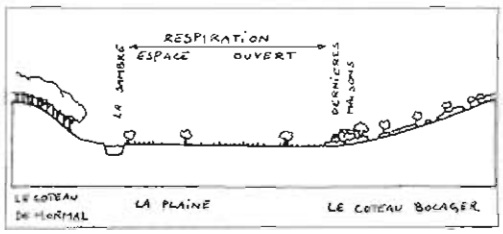

Reconnaissance :

- ZNIEFF n°81, 81-2 et 81-3 - zones humides.
- Projet de Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Partenaires à associer :

- DDA - Direction Départementale de l'Agriculture.
- Chambre d'Agriculture.
- ADAA - Association pour le Développement et l'Aménagement de l'Avesnois.
- Associations écologistes locales.

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **le pays des Helpes**
Entité Paysagère : **le pays d'Avesnes**

Fiche de site

La Haie d'Avesnes

La Haie d'Avesnes, arc forestier situé ou nord de la ville, forme ici un horizon sombre qui se détache d'un premier plan de labours. Ailleurs, elle se confond avec les arbres du bocage.

Cette "forêt linéoire", dont l'épaisseur ne dépasse guère quelques centaines de mètres, fut, il y a fort longtemps, une "forêt pont", puisqu'elle reliait alors les grands boisements de la Fagne à la forêt de Mormal. Puis, elle devint espace de défense pour la ville d'Avesnes : le bois, maintenu en taillis dense, limitait l'arrivée des troupes ennemies, qui le franchissaient difficilement.

La Haie d'aujourd'hui est une forêt privée, plus ou moins dense, plus ou moins entretenue. Vestige de l'histoire d'une forêt, sa présence tend à diminuer, si bien que son importance, c'est-à-dire son rôle dans la perception du territoire, est plus potentielle que réelle.

Intérêts du site :

Si son caractère défensif n'a plus de sens aujourd'hui, la Haie n'en délimite pos moins deux paysages différents : poysoges bocogers du sud et paysages céréaliers plus ouverts du nord.

La Raute Nationale 2, reliant Avesnes à Maubeuge, est représentative de cet état de choses. Le poysage d'Avesnes à Dourlers présente le relief mollement mouvementé de cette entité paysagère, ainsi que son bocage. Puis vient la Haie, court couloir sombre. Au delà s'étendent les vastes labaurs et bientât l'horizon se pare des témoignages industriels.

Carte de localisation, d'après IGN 1/100 000

L'ensemble constitue donc une "séquence spatiale" bocage - qui a cependant tendance à s'effacer - puis farêt, et enfin labaurs.

Dans cette séquence la Haie constitue d'une part un horizon baisé plus ou moins homogène vers lequel on s'avance ; d'outre part, elle se présente comme un seuil, une porte vers les paysages qui l'entourent.

Problématiques

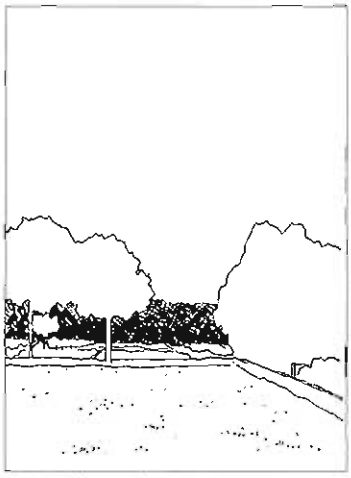

La Haie, horizon boisé qui joue à coche-coche avec les arbres et les haies du bocage.

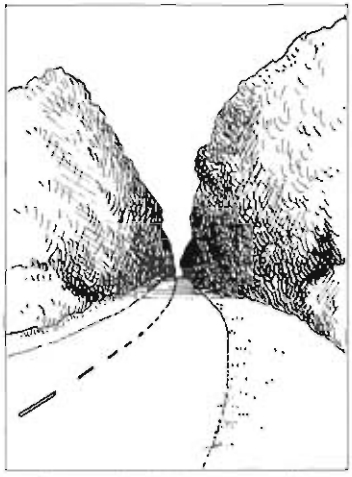

Traversée de la Haie : court couloir sombre.

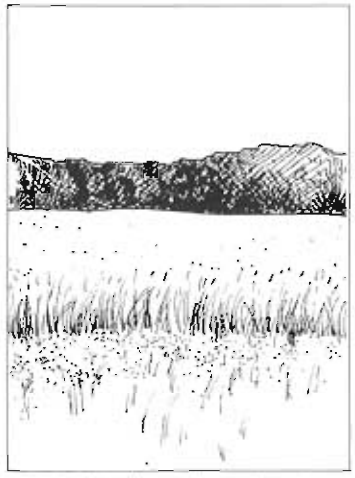

La Haie, horizon boisé devant lequel se déplaient blés et maïs.

Axes de mutations :

L'évolution majeure de ce site tient à la disparition progressive du bocage au sud de la Haie d'Avesnes, ce qui entraîne la diminution de la perception de la Haie comme frontière entre deux paysages. Dès lors, le sud bocager perd l'occasion de se donner une limite facilement identifiable, en deçà de laquelle le bocage doit être pratégé. Tandis que la Haie elle-même devient un simple ruban forestier, étroit, difficile à justifier, flottant entre des céréales.

Orientations d'aménagement :

La Haie d'Avesnes est constituée de bois privés, protégés au POS et "zniéffés". Elle semble donc ne pas être menacée dans ses limites actuelles. Pourtant, l'entretien de ces bois semble ici et là poser des problèmes, ce qui peut, à plus ou moins long terme, causer leur perte.

L'aspect "frontière" de la Haie est, pour l'essentiel, porté par la RN 2. Seule voie très fréquentée traversant la Haie, elle présente d'autre part l'intérêt de relier Maubeuge - ville à l'image industrielle - à Avesnes - ville à l'image bocagère. Cette Nationale présente donc un enjeu touristique important. Enjeu qui a été perçu, puisqu'une plantation d'alignement de bouleaux se développe, de façon plus ou moins continue, entre le Sud de Maubeuge et la Haie.

L'arrêt de la plantation à la Haie confirme aujaurd'hui celle-ci dans son rôle de seuil. L'alignement étant la structure végétale accompagnant souvent l'openfield, il n'est pas envisageable de poursuivre l'aménagement de cette route par la plantation d'un alignement de l'autre coté de la Haie. A ce niveau, la haie bocagère doit prendre le relais sur les bermes.

Conserver son rôle de porte à la Haie d'Avesnes, c'est aussi être attentif aux lisières du boisement. Ces lisières doivent rester visibles, afin que l'horizon boisé que fabrique la Haie conserve taute sa lisibilité. Des constructions situées devant la Haie, ou au milieu des bois, peuvent parasiter ces qualités.

Il s'agit de renforcer l'aspect "frantalier" de la Haie. Les principes d'aménagement suivants pourraient être engagés :

- aider les propriétaires privés à entretenir leurs bois,

- encourager un épaississement de la Haie,

- prendre des mesures de sauvegarde des haies bocagères dans les communes comprises dans l'auréale de la Haie et préserver taut particulièrement le bacage arboré, situé en limite sud, sûrement issu de la Haie elle-même,

- marquer par un traitement différencié des bermes le long de la RN 2, l'avant et l'après Haie,

- éviter les canstructions devant et dans la Haie.

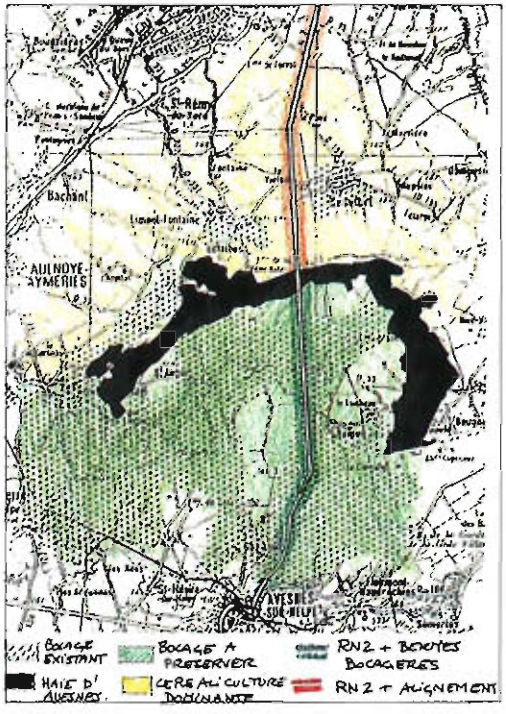

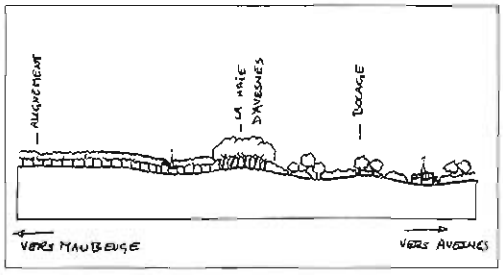

Reconnaissance :

- ZNIEFF - Zone Noturelle d'Intérêt Ecologique, Founistique et Floristique - n°83, milieu forestier.
- Projet de Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Bibliographie :

- DDA - Direction Déportementale de l'Agriculture.
- Chambre d'Agriculture.
- ADAA - Association pour le Développement et l'Aménagement de l'Avesnois.
- ONF - Office Natianal des Forêts.
- DDE - Direction Déportementale de l'Equipement - en ce qui concerne la RN 2.

- octobre 1993 - **C.A.U.E. du Nord**

Conseil Général
Département du Nord

Grand Pays : **L'Avesnois**
Grand Paysage : **Fagnes**
Entités Paysagères : **Fagne de Trélon, Fagne de Solre-le-Château**

Fiche d'itinéraire

De Solre-sur-Sambre à Hirson

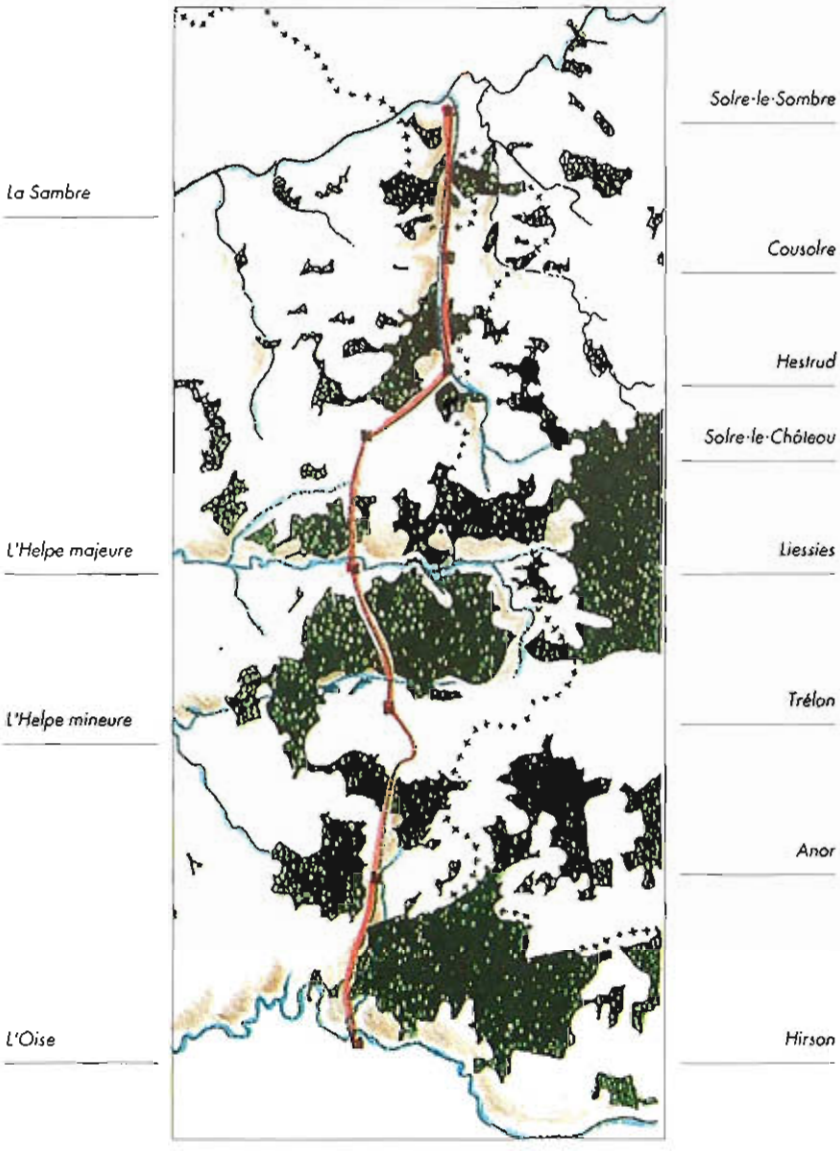

Loin dans le passé, ce pays était une vaste forêt, dense, impénétrable et jalousement gardée. Il était déjà pays frontalier, puisque l'empire romain atteignait là ses confins et se protégeait des "Barbares" par ces bois épais. Depuis la Fagne a vu passer nombre d'hommes en armes. Mais pour que les armées puissent traverser cette contrée au relief accidenté, il fallut couper dans les forêts, fabriquer des passages : les passes. Rayaume de France d'un côté, Royaume d'Espagne et plus tard Empire d'Autriche de l'autre,

lo frontière prit peu à peu rocine sur ces terres froides.
Aujourd'hui une poix profonde s'étend enfin sur ces poysages de l'omple, où lo roche affleure, aù l'hamme est rare et la forêt sauveraine. Pourtant, de ces siècles belliqueux, le poysoge garde mémoire dons l'étirement d'est en ouest des bois et des forêts.
Ainsi, longer la frantière, c'est traverser successivement des paysages forestiers et des espaces collinaires prairiaux, souvent occupés en leur centre d'un bourg ou d'un village.
Mois c'est également appracher une géolagie. Ce sant les carrières de lo vallée de la Thure, pans calcaires inclinés, mois aussi les vastes pôtures qui disent la terre difficile, les grands bois, les matériaux de choque maison, les bornes le long des routes, la texture des chemins...

De Solre-sur-Sambre à Hestrud :

La route emprunte le fand de la vallée prafonde de la Thure, sillonnant une forêt presque continue. Ce qui évoque lo rivière - rarement visible puisqu'entourée de boisements - ce sant ces pentes mautannantes qui encadrent la route et filent vers l'horizan étroit.

Le fond de lo vallée, seul espace d'habitat passible, est panctué d'événements divers : maisons individuelles et jardins le long de l'eau, fermes-haras, pâtures qui parfois s'embroussaillent, étangs de pêche et bien sûr carrières, qui seules osent vraiment s'ottaquer aux coteaux.

de Solre-sur-Sambre à Cousolre : R.D. 380, et de Cousolre à Hestrud : R.D. 280

Ainsi cette vallée, lain d'être un monotone cauloir sombre entre l'Helpe majeure et la Sambre, est un sillon verdoyant, piqueté de surprises.

Enjeux

Les rautes sant de petites dimensions, mais doivent accueillir le trafic des camions lié à l'extraction du marbre. Il faut donc chercher à concilier route "touristique", sinueuse, ménageant des découvertes, jouant avec le relief, et route "industrielle", large, plus directe, aux accotements protégés.

Les minuscules ouvertures non boisées du fond de la vallée donnent à celle-ci tout son charme. Une attention doit donc être portée au maintien de ces espaces.

D'Hestrud à Trélon :

d'Hestrud à Solre-le-Château : R.D. 962, et de Solre-le-Château à Trélon : R.D. 963

Quittant la vallée de la Thure dont l'orientation sud-nord est très nette, la route s'ouvre sur de plus vastes horizons. A ce niveau, les vallées sont en effet moins marquées, et surtaut elles ont changé d'orientation : les Helpes coulent leurs eaux d'est en ouest. Aussi, la route les traverse-t-elle, gravissant des coteaux, dévalant des pentes, s'apaisant au fond des vallées.
Sur ces reliefs, bois et grandes "clairières" alternent : ce sont les passes.
Causolre, Liessies, Trélon marquent de leurs clochers ces ouvertures culturales habitées. Tous trois installés au bard de l'eau, ces baurgs s'affrent dans de splendides panoramas, au moment où sortant d'un bais haut perché, la pente permet de les décauvrir d'un regard.

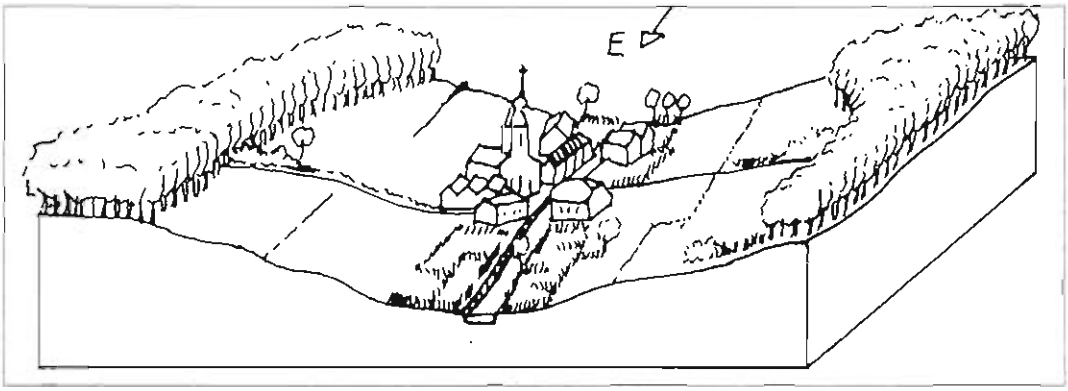

Enjeux

Les vues panoramiques qui permettent d'embrasser du regard le bourg et la passe sont sans doute les éléments majeurs de cette partie du parcours. Les constructions ou autres éléments hauts qui viendraient cacher ces vues seraient préjudiciables.
De même, l'équilibre constitué par l'espace ouvert de la passe, au centre duquel se trouve le bourg ou la ferme, participe à la sensation de "clairières" que l'horizon baisé provoque souvent. La dispersion de l'habitat dans l'espace rural n'est donc pas souhaitable.
Pourtant, en Fagne ce n'est peut-être pas tant le développement des maisans que celui des bois qui est à croindre, cela en refermant les passes. Aussi, les bois, si importants dans cette région, doivent pour y reprendre place savair s'étirer d'est en ouest.

De Trélon à Hirson :

De nouveau, au delà de Trélon, l'orientation des cours d'eau change, sans qu'une orientation principale ne se dégage. Si bien que le relief joue de la surprise, s'élevant et s'abaissant, tantôt mollement et tantôt abruptement.

La forêt, dès le Sud de Liessies, devient majestueuse, non pas tant par les arbres qui l'habitent, que par ses dimensions et surtout par ses étangs de plus en plus nombreux. L'étang au milieu des bois, miroir offert à la forêt, est un lieu extrêmement fort : dans l'eau calme se reflètent les arbres et le ciel, silence et sacralité. L'eau de ces étangs semble être là de toute éternité, et l'on est surpris de découvrir l'ouvrage hydraulique - barrages et vannes - trahissant le travail de l'homme.

de Trélon à Anor : R.D. 963, et d'Anor à Hirson : R.D. 963 et R.N. 43

C'est aussi à ce niveau du parcours que l'on rencontre le bocage de Fagne, dans ses aspects les plus marqués : bocage de défrichement où la haie est une épaisse bande boisée, et bocage minimum où la haie dessine sur les prairies des lignes brisées, écriture à voir du ciel.

Enjeux :

Les étangs de pêche peuvent souffrir d'une valanté d'aménagement mal maîtrisée. Leur charme vient de la qualité des berges au bard desquelles la forêt s'avance, de la présence d'une végétation dense , de la découverte de petits ouvrages hydrauliques et de la permanence du silence.

- octobre 1993 - C.A.U.E. du Nord